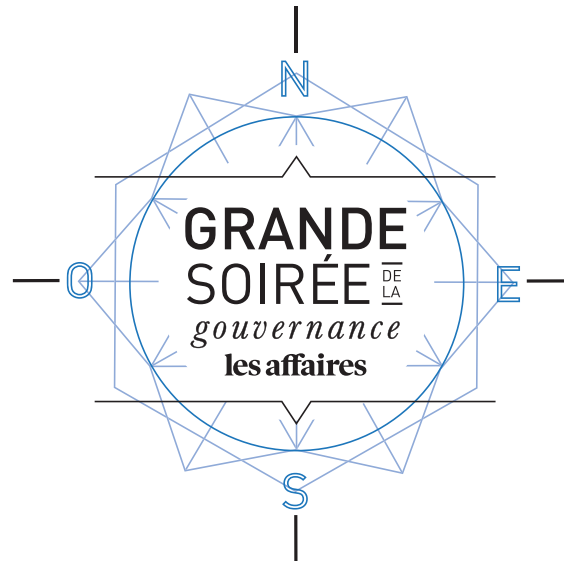




On met les affaires ensemble.



Fierté, tel est le sentiment qui anime l'Ordre alors qu'il a été honoré pour l'adoption des meilleures pratiques dans la catégorie *Transformation de la gouvernance* lors de la Grande soirée de la gouvernance organisée par le journal Les Affaires, en collaboration avec le Collège des administrateurs de sociétés, l'Institut des administrateurs de sociétés et l'Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques.

Cette transformation de la gouvernance de la profession comptable ne découle pas en soi de l'unification réalisée il y a quatre ans, mais plutôt de l'objectif que s'est donné le Conseil d'administration de l'Ordre de cibler et d'adapter les meilleures pratiques, peu importe leur origine.

La gouvernance d'un ordre professionnel est d'abord incarnée par des hommes et des femmes engagés qui ont à cœur de mettre leur bagage en commun pour défendre les intérêts supérieurs de leur profession. Cette reconnaissance leur revient à bon droit. Et si de surcroît notre expérience peut servir d'exemple à d'autres organisations, alors la profession aura fait la démonstration qu'une vision d'avenir et une gouvernance exemplaire sont intimement liées.



RAISON D'ÊTRE

Conformément au Code des professions du Québec, l'Ordre des CPA du Québec a pour raison d'être d'assurer la protection du public en matière d'exercice de la profession de CPA, tel que défini dans la Loi sur les comptables professionnels agréés.

MISSION

L'Ordre des CPA du Québec aide ses membres à exceller dans le but d'optimiser la performance, la rentabilité et la croissance du patrimoine des personnes, des entreprises et des organisations, de favoriser une saine gouvernance et la reddition de comptes et d'accroître la fiabilité de l'information, et il assure le rayonnement de la profession dans le but de contribuer au développement économique et sociétal du Québec.

VISION

Les CPA sont reconnus pour leur **intégrité**, leurs **compétences** et leur **leadership**. Ils excellent au sein des organisations et sont la référence en matière d'optimisation de la performance, de la rentabilité et de la croissance du patrimoine des personnes, des entreprises et des organisations, ainsi qu'en matière de saine gouvernance et de reddition de comptes. Ils sont reconnus comme des acteurs incontournables du développement économique et sociétal du Québec.

VALEURS

La profession de CPA suscite la confiance et démontre son leadership en se caractérisant par les valeurs suivantes : intégrité, excellence, rigueur, engagement et ouverture d'esprit.

Québec, juin 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président
Assemblée nationale

Monsieur le Président,
J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2016.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

La ministre de la Justice,
Stéphanie Vallée

Montréal, juin 2016

Madame Stéphanie Vallée
Ministre de la Justice
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,
Nous avons l'honneur de vous transmettre deux exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2016.
Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,
Alain Dugal, FCPA, FCA

La présidente et chef de la direction,
Geneviève Mottard, CPA, CA

Montréal, juin 2016

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,
Nous avons l'honneur de vous transmettre 50 exemplaires du rapport annuel de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2016.
Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président du Conseil,
Alain Dugal, FCPA, FCA

La présidente et chef de la direction,
Geneviève Mottard, CPA, CA



TABLE DES MATIÈRES

Raison d'être Mission Vision Valeurs	2
Lettres de transmission	3
Message du président du Conseil et de la présidente et chef de la direction	6
> Remerciements	17
> Comité exécutif et Conseil d'administration	22
Tableau de l'Ordre	25
États financiers	31
Rapports statutaires	55
> Arbitrage des comptes	56
> Assurance de la responsabilité professionnelle	57
> Audit	59
> Bureau du syndic	60
> Discipline	63
> Exercice illégal et usurpation de titre	66
> Fonds d'indemnisation	67
> Formation	68
> Formation continue obligatoire	69
> Inspection professionnelle	71
> Entente de collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes	77
> Reconnaissance des équivalences	78
> Révision	80
Personnel de l'Ordre	81



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET DE LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Alain Dugal, FCPA, FCA
Geneviève Mottard, CPA, CA

Marquée par un changement de garde et un leadership renouvelé à la direction, la dernière année a valu à l'Ordre d'être reconnu à la fois pour son cadre de gouvernance et en tant qu'employeur, deux reconnaissances qui ont nourri son élan vers l'excellence et l'innovation.

D'abord tourné vers la protection du public, l'Ordre s'est plus que jamais mis au service de l'épanouissement et de la reconnaissance de ses membres, comme l'illustrent les nombreuses réalisations de l'exercice. Parlant d'une voix forte et influente dans l'univers professionnel et au sein des nombreuses instances de CPA Canada, l'Ordre affirme aussi résolument son dynamisme dans l'espace public.

L'ORDRE SALUE AVEC GRATITUDE ET ADMIRATION SON PREMIER PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Nommé recteur de l'Université du Québec à Trois-Rivières, Daniel McMahon, FCPA, FCA, est retourné vers son alma mater.

Grand bâtisseur de la profession, artisan de la première heure de l'unification et premier président et chef de la direction de l'Ordre qu'il a fait briller partout sur son passage, Daniel McMahon est et restera **notre numéro un**.

Sans prétendre rendre justice à l'envergure de l'homme, nous saluons en lui le stratège, le visionnaire et l'humaniste qui a tenu la barre haut avec un courage et une détermination hors du commun pour mener à bon port le gigantesque navire de l'unification.

Merci, monsieur McMahon!



Le soutien aux membres au diapason de la protection du public

Outre les nombreux mécanismes formels de protection du public – qu'il s'agisse de l'inspection professionnelle, du contrôle de l'accès à la profession, de la surveillance de l'application de la réglementation, du dépistage de l'exercice illégal de la profession et de l'usurpation du titre, de la formation continue obligatoire, de l'assurance responsabilité professionnelle ou du traitement des plaintes disciplinaires –, l'Ordre ne ménage pas ses efforts pour soutenir la compétence et le perfectionnement de ses membres. Ce faisant, nous les aidons à incarner pleinement les valeurs d'excellence, d'intégrité et de rigueur qui caractérisent la profession et à satisfaire aux exigences réglementaires.

Misant sur les meilleures pratiques et le potentiel de la technologie, l'Ordre s'est donc engagé sur la voie de la simplification, de l'accessibilité et de l'efficacité. Grâce à une migration réussie vers une plateforme de gestion de contenu Web adaptative et à une stratégie numérique



qui place nos clients au cœur de notre approche utilisateur, nous avons pu tout à la fois mettre à la disposition des membres des outils de gestion de leurs obligations et simplifier des processus complexes.

L'accompagnement de l'Ordre se traduit également par la diffusion de courtes capsules de vulgarisation et de webinaires visiblement appréciés des membres, et par la mise à contribution des ressources spécialisées de l'Ordre lors de colloques visant des clientèles ciblées. C'est ainsi, par exemple, que les membres exploitant de petits et moyens cabinets ont été sensibilisés aux défis que présente l'infonuagique en termes de tenue des dossiers et de protection du secret professionnel et des renseignements du client, ou encore aux causes des principales lacunes relevées lors des inspections professionnelles.

LE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL EN MODE CPA

- > Près de 700 activités de formation
- > Plus de 62 000 inscriptions
- > Plus de 17 000 CPA ont utilisé 68 600 produits et services professionnels

- > 1 000 demandes traitées par le service de références techniques
- > Une cote de satisfaction quasi parfaite de 4,8/5
- > Vigie de l'actualité comptable et fiscale



Une profession qui s'affirme dans la collectivité

Sans prétendre à une place prépondérante dans l'espace public, l'Ordre s'affiche néanmoins comme un intervenant de premier plan. Ses prises de position sur la réforme de la fiscalité québécoise, les priorités budgétaires du Québec, la justice disciplinaire et les lanceurs d'alerte, entre autres, ont contribué à alimenter la réflexion du grand public et du gouvernement sur plusieurs enjeux de société. Nous restons particulièrement vigilants quant à la réponse que donnera le gouvernement aux recommandations de la Commission Charbonneau, notamment en ce qui concerne la protection des dénonciateurs, les mécanismes de contrôle en matière d'octroi de contrats publics et la réforme de la gouvernance des ordres professionnels.

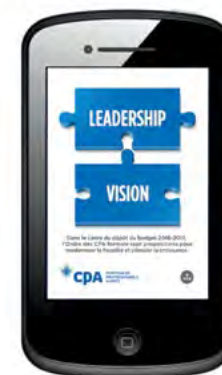
Par ailleurs, l'Ordre reste un fervent défenseur du secret professionnel – un droit qui appartient au client, faut-il le rappeler – et il ne rate aucune occasion de sonner l'alerte sur les atteintes de plus en plus nombreuses dont il fait l'objet. La situation est telle que nous avons dû intervenir auprès des assureurs du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle des CPA afin qu'une protection additionnelle soit consentie aux membres aux prises avec des demandes d'accès à des documents couverts par le secret professionnel.

Toujours soucieux de l'intérêt public, l'Ordre a continué de promouvoir le budget structurellement équilibré et durable (BSED), un modèle d'autant plus pertinent dans le contexte des finances publiques et de

la situation budgétaire du Québec, tout comme il a poursuivi, avec le chantier Capital d'investissement de Finance Montréal, l'analyse portant sur le déficit des inscriptions en bourse des sociétés québécoises, une situation inquiétante qui se répercute sur la vigueur de notre économie.

Dans le cadre du programme de littératie financière de CPA Canada, un partenariat a été conclu avec l'Association des bibliothèques publiques du Québec. Ces institutions pourront donc proposer à leur clientèle des ateliers d'éducation financière animés par les 300 CPA bénévoles formés au Québec. De même, l'Ordre est un contributeur actif du site et de l'infolettre LaCopropriété.info. Les obligations et bonnes pratiques financières en matière de copropriété ont même trouvé leur place au Salon national de l'habitation, dans le cadre des ateliers et conférences proposés à cette occasion par les ordres professionnels partenaires.

À l'instar de l'ensemble de la société, l'arrivée massive de réfugiés syriens a interpellé l'Ordre, qui a appelé les 38 000 CPA du Québec à mettre en action les valeurs d'engagement et d'ouverture d'esprit auxquelles s'identifie la profession, et plus particulièrement les nombreux CPA qui sont aussi des employeurs à ouvrir les portes du marché du travail aux nouveaux arrivants.



Faire une différence, c'est aussi ce qui a motivé 13 CPA à prendre part aux six missions de CPA Sans Frontières réalisées au cours de l'année ou qui le seront prochainement. Que ce soit en Tanzanie ou à Haïti, ces coopérants partent non pas pour changer le monde, mais pour poser des gestes concrets dont l'impact perdurera après leur passage.

Dans le monde des affaires comme dans le milieu universitaire, et en s'associant à des initiatives qui rejoignent ses valeurs et sa mission, l'Ordre assure le rayonnement de la profession lors d'une trentaine d'événements et il est partenaire de quelque 25 organisations triées sur le volet. Présence à des tables d'honneur, remise de prix et participation à des jurys, sans compter une stratégie visant

DES LIENS QUI SE MULTIPLIENT AVEC LES EMPLOYEURS

Performance enviable d'Espace emploi

- > 1 344 postes affichés
- > Revenus de 463 475 \$
- > 235 652 visites sur le portail
- > 458 803 alertes emploi envoyées

Des cocktails de recrutement de la relève réussis à Montréal et à Québec

- > 36 entreprises représentées
- > 550 futurs CPA participants

le dépôt systématique de candidatures de CPA lors de concours liés aux commandites de l'Ordre, mettre la profession en valeur sur un large éventail de tribunes reste l'objectif premier. Il y a tout lieu d'être fiers de notre performance à ce chapitre au cours de la dernière année.

Caroline Vermette, vice-présidente, Gestion de la performance financière – Marchés financiers, de la Banque Nationale, a reçu des mains de la présidente et chef de la direction de l'Ordre, Geneviève Mottard, le prix *Étoile montante* lors du 11^e Gala Les Talentueuses, qui a également décerné le prix *Inspiration – Andrée Corriveau* à Marie-Claude Boisvert, chef de l'exploitation de Desjardins Entreprises Capital régional et coopératif.



En Tanzanie, où elles se sont rendues en septembre 2015 dans le cadre d'une mission de CPA Sans Frontières pour offrir une formation en comptabilité au personnel administratif d'écoles tanzaniennes, Lyne Breton et Isabelle Pigeon sont entourées de membres de la direction de *Tanzania United Parents Secondary Schools*.





PERSONNE N'EN PARLE

LA COMPTABILITÉ

Avant de parler de comptabilité, il faut savoir de quoi on parle.
Testez vos connaissances

1. Trois professions ont fusionné pour donner naissance à la profession de CPA. Quelles sont-elles?

- CA, CGA et CMA
- CFA, MBA et MIM
- SIF, PCGR et CRF
- AAFJ, BBCL et LLCPI

2. Laquelle de ces activités ne relève pas des fonctions d'un CPA?

- Fournir des services et des conseils dans les domaines de la comptabilité et des affaires
- Exercer la comptabilité publique
- Gérer les finances et la trésorerie
- Élaborer l'organisation structurelle d'une danse écossaise



On met les affaires ensemble.

Une communauté soudée et rayonnante

Bien qu'on ait peine à croire qu'il n'a que quatre ans, le titre de CPA a encore gagné du terrain. De fait, plus de sept Québécois sur 10 connaissent aujourd'hui le titre de CPA, un taux de notoriété enviable.

Les couleurs de la profession ont pris l'affiche sur des panneaux publicitaires, dans le métro de Montréal et les journaux, sur le Web et les réseaux sociaux. Le concept des pièces de casse-tête, combiné au slogan *On met les affaires ensemble*, illustre avec originalité comment les attributs des CPA sont intimement associés au succès en affaires. La profession a également fait un retour à la télé dans des publicités diffusées sur les grands réseaux et les chaînes spécialisées, ainsi qu'avec une commandite innovatrice de l'émission *Tout le monde en parle* mettant en vedette le dragon Martin-Luc Archambault.

En plus de la campagne publicitaire, de jeunes et futurs CPA ont répondu aux questions que les étudiants se posent avant d'entreprendre le parcours menant au titre de CPA. Ces vidéos ont d'ailleurs fait l'objet d'une vaste campagne promotionnelle sur le Web et les réseaux sociaux.

Nous avons ainsi bouclé la boucle et créé du contenu à valeur ajoutée et pertinent pour l'ensemble de nos plateformes de communication.

Les regroupements régionaux ont encore cette année mis l'épaule à la roue, en organisant plus de 130 activités, seuls ou en collaboration, et en concluant nombre d'ententes de visibilité et de partenariat avec des chambres de commerce.



Mettez les affaires ensemble.

Des offres d'emploi venant de partout dans le monde, un salaire parmi les plus élevés, une crédibilité immédiate et les portes grand ouvertes sur le monde des affaires ne sont que quelques-uns des avantages liés à l'obtention du titre de CPA.
Maintenant que vous le savez, pourquoi dire non au succès?

cpa Quebec.ca/devenir-cpa





Les lauréats 2015 des prix Excellence CPA

Engagement social	Donna Salvati
Enseignement (ex aequo)	Lyne Couture Marie-Soleil Tremblay
Entreprise	Alexandre Décary
Jeune professionnel	Marco Champagne
Recherche (recherche professionnelle)	Jean-François Trépanier
Secteur public (ex aequo)	Luc Forcier François Gagnon
Services méritoires à l'Ordre	Benoît Caron



La mise en valeur des réalisations des membres et de leur apport dans la collectivité s'inscrit parmi nos priorités et la dernière année a été pour le moins fructueuse à cet égard. Outre les 13 CPA qui ont reçu les prix CPA Émérite et CPA Émergence, Recrue CPA et Bénévolat remis dans six régions, neuf ont reçu les prix Excellence CPA et 22 grands ambassadeurs de la profession ont été nommés Fellows. Véritable pilier du Québec moderne qui a fréquenté les hautes sphères de la fonction publique et du monde des affaires avec un égal succès durant une carrière monumentale, Robert Després a été élevé au plus haut rang en recevant le prix Hommage.

La profession a également reçu un nouveau Compagnon de l'Ordre en la personne de Jacques Lefebvre. Représentant du public nommé par l'Office des professions et dont le mandat a été renouvelé à trois reprises, M. Lefebvre a siégé au Conseil de l'Ordre des CA puis de l'Ordre des CPA. Il est l'un des grands artisans à l'origine de la structure de gouvernance actuelle de l'Ordre.

La lauréate 2015 du Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec



Manon Durivage, accompagnée de Marie-Pierre Caouette, membre du comité exécutif du Conseil interprofessionnel du Québec.

Dans une atmosphère grandiose, l'Ordre a reçu les 22 nouveaux Fellows de l'année, le lauréat du prix Hommage et un nouveau Compagnon de l'Ordre, devant un parterre de quelque 275 fervents admirateurs.



1^{re} rangée : Michel Berthelot, Benoit Caron, Mario Bédard, Emilio Imbriglio, Luc Vaillancourt et Raoul Ménès | **2^e rangée :** Patricia Saputo, Danièle Cantin, Michèle Colpron, Suzanne Bourque, France Alain et Jo-Ann Lempert | **3^e rangée :** Charles Lafortune, animateur de la soirée, Alain Dugal, président du Conseil de l'Ordre, Marie-Soleil Tremblay, Francis Belzile, Ahmed Naciri, Guy Lavallée, Robert Després, lauréat du prix Hommage, Jacques Lefebvre, Compagnon de l'Ordre, Eric Dufour, Jacques Fréreau, Jean-Claude Desnoyers, Jocelyn Patenaude, Brigitte Alepin, René Martin et Geneviève Mottard, présidente et chef de la direction de l'ordre.

Une profession qui a de l'avenir

Selon le Baromètre des professions 2016 de Léger, 87 % des Québécois recommanderaient à un jeune de devenir comptable. Le message semble bien reçu par les jeunes puisque bon an mal an, le nombre de nouveaux candidats à la profession se maintient.

Lancé l'an dernier, le nouveau programme de formation professionnelle des CPA fait ses preuves et maintenant que le premier examen final commun a eu lieu, on peut dire que la transition a été réussie haut la main. Des 832 candidats du Québec qui se sont présentés à cette première épreuve, 16 se sont en effet classés au tableau d'honneur canadien. Chapeau au talent et à nos partenaires universitaires!

La formation des nouvelles générations de CPA a beau être au diapason des besoins actuels du marché, l'Ordre garde un œil attentif sur l'évolution de projets majeurs en gestation au Canada, notamment le programme avancé en comptabilité et finance et le positionnement des programmes exécutifs, et il reste à l'affût des transformations qui influenceront sur la profession.



Ainsi donc, la question des titres de spécialiste, restée en suspens depuis l'unification de la profession, a refait surface à la faveur de certains développements. Alors que les uns s'inquiètent de l'absence de relève en juricomptabilité et de la perte de reconnaissance de l'expertise des CPA en la matière faute de programme de formation formelle dûment accrédité, la pression s'accroît pour créer un titre de spécialité de fiscaliste qui serait commun aux professions de CPA, d'avocat et de notaire. Après un sondage qui a permis de prendre le pouls des membres, l'Ordre poursuit sa réflexion.

Question complexe s'il en est, la limitation de la responsabilité professionnelle des CPA a elle aussi été examinée sous toutes ses

coutures par un comité consultatif de l'Ordre. Cette réflexion particulière, qui a donné lieu à d'autres analyses très pointues pour soutenir notre argumentation devant l'Office des professions, s'inscrit dans un chantier plus vaste encore, celui de la réforme du Code de déontologie des CPA. Inspiré sinon calqué sur les codes des ordres d'origine, le code de déontologie en vigueur depuis l'unification gagnera en effet à être actualisé, notamment pour l'harmoniser aux standards déontologiques nationaux et internationaux, tant de la profession comptable que des autres professions, et pour l'adapter à l'évolution des attentes de la société à l'égard de l'éthique des professionnels.

Justement, l'éthique des professionnels est encore bien présente dans l'actualité à la suite des révélations de la Commission Charbonneau. Dans la foulée, l'Ordre a répondu présent à l'invitation de l'Office des professions qui a entrepris des consultations sur l'encadrement des sociétés au sein desquelles les professionnels exercent leur profession, l'amélioration de la reddition de comptes des ordres professionnels et le premier volet de la réforme du Code des professions. Comme on peut le voir, ce sont là de vastes entreprises dans lesquelles l'équipe de l'Ordre s'investit activement.

En parallèle, un groupe de travail a planché sur les orientations qui guideront l'encadrement de la pratique virtuelle et l'utilisation des nouvelles technologies et inspireront un guide des bonnes pratiques que devraient adopter les cabinets de CPA en vue de l'actualisation de la réglementation sur la tenue des dossiers et des cabinets.

Les sujets de réflexion ne manquent pas, c'est le moins qu'on puisse dire, et les conclusions qui en découleront imprimeront leur marque sur de grands pans de l'avenir de la profession.

TOURNÉES VERS L'AVENIR ET LE CHANGEMENT, TELLE EST L'ESSENCE DES DEUX CONFÉRENCES PRESTIGE TENUES CETTE ANNÉE.

Nicholas Dumesnil, dont le récit enlevé de son aventure en Afrique et sur l'Everest a galvanisé l'auditoire, et Philippe Arraou, président des Experts comptables de France, qui a traité de l'avenir de la profession comptable à l'ère numérique.





L'enthousiasme contagieux de quelques membres de l'équipe de l'accès à la profession lors de la Semaine des ressources humaines.



Une gouvernance et une gestion à la hauteur des meilleurs

Pour rester à l'avant-garde, l'Ordre s'appuie sur deux solides piliers : une gouvernance modèle et une gestion rigoureuse, sans lesquelles aucune vision ne peut se concrétiser.

Il n'y a pas à dire, une gestion inspirée des meilleures pratiques porte toujours ses fruits, comme nous en avons encore cette année fait la démonstration. Ainsi donc, l'ouverture au changement, l'écoute de nos clientèles, la remise en question constante de nos façons de faire, l'optimisation de nos ressources humaines et financières et l'amélioration de nos processus, dans toutes les sphères de l'activité de l'Ordre, contribuent à une performance d'ensemble dont nous pouvons nous enorgueillir.

Nous sommes particulièrement fiers que les efforts de tous ceux et celles qui ont travaillé depuis la création de l'Ordre à réunir les conditions préalables à cette reconnaissance aient culminé cette année avec la certification Employeur remarquable qui nous a été accordée par le Bureau de normalisation du Québec.

Si ce rapport annuel ne peut que retracer dans leurs grandes lignes les nombreuses avancées de l'Ordre au cours de la dernière année, il ne peut davantage donner toute la mesure des efforts et du dévouement des membres du personnel. Que chacun en soit ici remercié chaleureusement. Sans eux, et sans les élus et les bénévoles qu'on compte par centaines, nous ne pourrions ni rêver notre profession, ni la faire vivre dans toutes ses dimensions.

Le président du Conseil,

Alain Dugal, FCPA, FCA

La présidente et chef de la direction,

Geneviève Mottard, CPA, CA

MERCI !

L'Ordre rend hommage aux centaines de membres qui donnent bénévolement de leur temps et mettent leur expertise au service de la profession.

Que ce soit en participant aux travaux des comités statutaires, dont on peut lire le compte rendu des activités dans le présent rapport, en se joignant au personnel de l'Ordre au sein de comités non statutaires ou de groupes de travail, ou en siégeant au sein d'instances nationales, nous les remercions chaleureusement de leur inestimable contribution à l'essor de la profession.



Nafissa Abarbach, CPA, CA
Lily Adam, CPA auditrice, CA
France Alain, FCPA auditrice, FCA
Jean-Philippe Allard, CPA, CMA
Chantal Amiot, CPA, CA
Michael Arbour, CPA, CMA
Dominique Arsenault, CPA auditrice, CA
André Assaad, CPA, CMA
Serge Auclair, CPA, CMA
Nicolas Audet-Renoux, CPA, CMA
Jean Ronald Augustin, CPA, CGA
Christian Babbini, FCPA, FCMA
Michel Babeu, CPA, CA
John W. Babiak, FCPA, FCMA
Lisa Baillargeon, CPA, CMA
Johanne Barbeau, CPA auditrice, CA
Luc Baribeau, CPA, CGA
Suzanne Barrette, CPA, CA
Josiane Barrette-Parser, CPA auditrice, CA
Johanne Barsalou, CPA auditrice, CA
Patrick Beaudoin, CPA, CA
Vincent Beaudoin, CPA, CMA
Karène Beaulieu, CPA auditrice, CA
Lucie Beaulieu, CPA, CGA
Marie-Claude Beaulieu, CPA auditrice, CA
Johanne Beausoleil, CPA auditrice, CA
Paul Beauvais, CPA auditeur, CA
Gilles P. Bédard, FCPA, FCMA
Luc Bédard, CPA auditeur, CA
Céline Bélanger, CPA auditrice, CGA
Emilie Bélanger, CPA auditrice, CA
Eric Bélanger, CPA auditeur, CA
Linda Belleau, CPA, CMA
Francis Belzile, FCPA, FCA
Paul Belzile, CPA, CMA
Sébastien Belzile, CPA, CMA
Pier-Paul Belzil-Lacasse, CPA, CA
Sandya Benoist, CPA, CMA
Chantale Bergeron, CPA, CMA
Jacques Bergeron, CPA, CA
Janick Bernier-Fontaine, CPA, CA

Johanne Bertrand, CPA, CA
Louise Bertrand, CPA auditrice, CA
Diane Bérubé, CPA auditrice, CA
Nancy Bêty, CPA auditrice, CA
Diane Bigras, FCPA, FCGA
Louise Bilodeau, CPA auditrice, CA
Marie-Josée Bisson, CPA, CMA
Karine Bissonnette, CPA auditrice, CA
Julie Blais, CPA auditrice, CA
Mario Blanchard, CPA auditeur, CGA
Danièle Blanchette, CPA auditrice, CA
Caroline Boily, CPA auditrice, CA
Sébastien Boily, CPA, CMA
Marie-Renée Boisclair, CPA, CMA
Hugues Boisvert, FCPA, FCMA
Sébastien Boivin, CPA, CMA
Gianni Boldarin, CPA auditeur, CA
Catherine Bouchard, CPA, CMA
Eric Bouchard, CPA auditeur, CA
Valérie Bouchard, CPA auditrice, CA
Yvon Bouchard, CPA, CA
Francis Boucher, CPA, CA
Karine Boucher, CPA auditrice, CA
Martin Boucher, CPA auditeur, CA
Françoise Boudreau, FCPA, FCGA
Lyne Boudreau, CPA, CA
Paul Boudreau, CPA auditeur, CA
Simon-Luc Boudreau, CPA, CGA
Alexandre Bouffard, CPA, CGA
Martine Bouillé, CPA, CA
André Boulais, CPA auditeur, CGA
Johanne Boulerville, CPA auditrice, CA
Emilio Boulianne, FCPA, FCGA
Julie Boulianne, CPA, CGA
Irène Bourg, CPA auditrice, CA
Martin Breault, CPA auditeur, CA
Jean-François Brien, CPA auditeur, CA
Diane Brière, CPA, CGA
Isabelle Brière, CPA, CGA
Christine Brosseau, CPA auditrice, CA
David Brouillette, CPA, CMA

Julie Brousseau, CPA auditrice, CA
Rhéal Jr. Brunet, CPA auditeur, CA
Sophie Bureau, CPA auditrice, CA
Gaétan Bussiès, CPA, CMA
Marielle Bussiès, CPA, CGA
Laury-Ann C. Paulin, CPA auditrice, CA
Mélanie Cabana, CPA auditrice, CA
Philippe Calame, CPA, CMA
Sarah Calderon, CPA, CMA
David Camia, CPA, CGA
Danièle Cantin, FCPA, FCMA
Émélie Cantin, CPA, CGA
Guy Carboneau, CPA, CA
Anne-Louise Caron, CPA auditrice, CA
Jonathan Caron, CPA, CGA
Sophie Caron, CPA, CGA
Vincent Cartier, CPA, CA
Mathieu Castonguay, CPA, CGA
Valérie Cecchini, CPA, CGA
Annie Cédillotte, CPA auditrice, CA
François Chaput, CPA, CMA
Nelly Chaput, CPA auditrice, CA
Daniel Charest, CPA auditeur, CGA
Éric Charrois, CPA auditeur, CGA
Julie Chaurette, CPA, CA
Annie Chevrier, CPA auditrice, CA
Maurice Chiasson, CPA auditeur, CA
Suzanne Chiricota, FCPA, FCGA
Julie Choquette, CPA auditrice, CA
Julie Chouinard, CPA auditrice, CA
David Clément, CPA auditeur, CA
Martine Clément, CPA auditrice, CA
Martin Cloutier, CPA auditeur, CA
Lynda Coache, FCPA auditrice, FCA
Dominique Collin, FCPA auditrice, FCA
Michel Comeau, CPA auditeur, CGA
Laurence Cormier, CPA auditrice, CA
Alain Côté, FCPA auditeur, FCA
Jacques Côté, FCPA, FCMA
Rodrigue Côté, CPA auditeur, CGA
Véronique Côté, CPA auditrice, CA

Daniel Coulombe, CPA auditeur, CA
Line Courtemanche, CPA auditrice, CA
Chantal Cousineau, CPA auditrice, CA
Gilles Couturier, CPA, CA
Jean-François Cusson, CPA, CA
Marie-Josée Cyr, CPA auditrice, CA
Raoul Cyr, CPA auditeur, CA
Louise Dagnault, CPA auditrice, CA
Nathalie Daigneault, CPA auditrice, CA
Claude Daoust, CPA auditeur, CA
Alexandre D'Auteuil Auclair, CPA, CGA
Maryse De Grandpré, CPA auditrice, CA
Josée Delli Colli, CPA auditrice, CA
Marc-André Denis, CPA, CA
François-Michel Denommé, CPA, CMA
Frédéric Deraiche, CPA, CMA
Christian Desautels, CPA auditeur, CA
Bernard Deschamps, CPA, CMA
Yves Albert Desjardins, FCPA, FCA
Jocelyne Dion, CPA, CA
Pierrette Doré, FCPA, FCA
Yves Doré, CPA auditeur, CA
Vanessa Doyon, CPA, CMA
Raymond Drouin, FCPA auditeur, FCA
Julie Dubé, CPA auditrice, CGA
Mireille Dubé, CPA auditrice, CA
Isabelle Dubois, CPA, CA
Mélanie Dubois, CPA, CMA
Patrick Dubuc, CPA auditeur, CA
Gilles Ducharme, CPA auditeur, CA
François Dufault, CPA, CA
Sonia Dugas, CPA, CMA
Carmen Dupéré, CPA, CMA
Annette Dupré, FCPA, FCMA
Nathalie Dupuis, CPA, CMA
Robert Dupuis, CPA, CMA
Manon Durivage, FCPA auditrice, FCA
Gérard Durocher, CPA, CA
Guylaine Duval, CPA auditrice, CA
Kenza El Baroudi, CPA, CMA
Anne-Marie Éthier, FCPA auditrice, FCA

Christian Fanning, CPA, CA
Stéphanie Faucher, CPA, CGA
André Filion, CPA, CMA
Annie Filion, CPA auditrice, CA
Jacques Filion, CPA auditeur, CA
Michel Filion, CPA, CMA
Vincent Fitzbay, CPA, CMA
Richard Flageole, FCPA auditeur, FCA
Marie-Philippe Fontaine, CPA auditrice, CA
Richard Fontaine, FCPA, FCMA
Sylvain Fontenelle, CPA, CGA
Hélène Forest, CPA auditrice, CGA
Alain Fortier, CPA auditeur, CA
Vincent Fortier, CPA auditeur, CA
Anne-Marie Fortin, CPA auditrice, CA
Chloé Fortin, CPA auditrice, CA
Raymond Fortin, CPA auditeur, CA
Pascale Fournier, CPA, CA
René Fournier, CPA, CA
Yolaine Fournier, CPA auditrice, CA
Maurice Fréchette, CPA, CGA
Roxanne Fréchette, CPA, CGA
Giuseppe Funciello, CPA auditeur, CA
Pascal Gagné, CPA auditeur, CA
Serge Gagné, FCPA auditeur, FCA
Isabelle Gagnon, CPA, CA
Pierre-J. Gagnon, CPA, CGA
Richard Gagnon, FCPA auditeur, FCA
Yves Gagnon, FCPA, FCGA
Yves Galarneau, CPA auditeur, CA
Renée Gallant, FCPA, FCA
Sylvie Garant, CPA auditrice, CA
Josiane Garceau, CPA auditrice, CA
Roger Gariépy, CPA, CA
Guylaine Gaudreault, CPA, CMA
Jean-Guy Gaudreault, CPA auditeur, CA
Natasha Gaudreault, CPA auditrice, CA
Simon Gaudreault, CPA, CA
Claude Gaulin, CPA, CMA
Patricia Gauthier, FCPA, FCGA
Christophe Gautier, CPA auditeur, CA

Claude Gauvin, FCPA auditeur, FCA
Dave Gélinas, CPA, CMA
Francine Gélinas, FCPA auditrice, FCA
Patrick Gélinas, CPA, CA
Alexandre Germain, CPA, CGA
Annie Gervais, CPA auditrice, CA
Renaud Gilbert, CPA, CA
Andréanne Gingras, CPA, CMA
Alain Girard, CPA auditeur, CA
Geneviève Girard, CPA, CMA
Christine Girouard, CPA auditrice, CA
Marie-Andrée Giroux, FCPA, FCMA
Nathalie Giroux, CPA auditrice, CA
Raymond Godbout, CPA auditeur, CA
Guy Godin, CPA auditeur, CA
Lorraine Godin, CPA, CA
Cathy Gonçalves, CPA auditrice, CA
Russell Goodman, FCPA auditeur, FCA
Daniel Gosselin, FCPA, FCA
Jean Raphaël Gosselin, CPA auditeur, CA
Jocelyne Gosselin, FCPA auditrice, FCA
Josée Gosselin, CPA, CA
Valérie Goulet, CPA auditrice, CA
Caroline Goulian, CPA auditrice, CA
Chantal Gravel, CPA auditrice, CA
Nicole Gravelle, CPA, CA
Marie-Noël Grenier, FCPA, FCMA
Sophie Grenier, CPA auditrice, CA
Ghislaine Guilbault, CPA auditrice, CA
Sonia Guilbeault-Boulard, CPA auditrice, CA
Michel Guindon, FCPA, FCGA
André Guy, CPA auditeur, CA
Thuy Lan Ha, CPA auditrice, CA
Naima Hafidi, CPA, CGA
Trevor Hagyard, CPA auditeur, CA
Manon Hall, CPA auditrice, CA
Claude Hamel, CPA auditeur, CGA
Danielle Hébert, FCPA, FCGA
Michaël Hébert, CPA auditeur, CA
Valérie Hébert, CPA auditrice, CA
Gilles Henley, CPA auditeur, CA

Jocelyn Héon, CPA, CGA
Denis Hérard, CPA auditeur, CA
Pierre Hétu, CPA, CGA
Sébastien Houde, CPA, CA
Chantal Huguerot, CPA, CA
François Huot, CPA, CMA
Hélène Huot, CPA auditrice, CA
André Hurtubise, FCPA auditeur, FCA
Michelle Jacques, CPA auditrice, CA
Réal Jacques, CPA, CMA
Louis-Philippe Jarry, CPA, CGA
Simon Jodoin, CPA, CA
Vincent Joly, CPA auditeur, CA
Sylvie Juneau, CPA, CA
Harnam Kakkar, FCPA auditeur, FCMA
Nathalie Kassir, CPA, CGA
Jessica Kelly-Gallant, CPA auditrice, CA
Nermin Kobas, CPA auditeur, CA
Marlène Labelle, CPA auditrice, CA
Hubert Laberge, CPA auditeur, CA
Yves Labranche, CPA, CA
Claude Lacombe, CPA auditeur, CA
Luc Lacombe, FCPA, FCA
Cindy Lacroix, CPA, CGA
Dominique Lacroix, CPA auditeur, CA
Sandra Lacroix, CPA, CGA
Mario Lafond, FCPA auditeur, FCGA
Anne-Marie Laforest, CPA, CGA
Évangéline Lagou, CPA, CMA
Christina Laj, CPA auditrice, CA
Michel P. Laliberté, FCPA auditeur, FCGA
Marie-Line Lalonde, CPA auditrice, CA
Julie Isabelle Lamarre, CPA auditrice, CA
Julie Lampron, CPA auditrice, CA
Robert Landry, CPA, CMA
Stéphane Landry, CPA auditeur, CA
Manon Langevin, CPA auditrice, CA
Jean Lanoue, FCPA, FCA
Claude Lantier, CPA, CA
Mélissa Lapierre, CPA, CMA
Maurice Laplante, CPA, CA

Valérie Laplante, CPA, CGA
Jean L. Laporte, CPA, CGA
Louis Larochelle, CPA, CA
Émilie Larochelle-Morin, CPA, CMA
Michel Larouche, CPA auditeur, CA
Jean-Paul Lauly, CPA auditeur, CA
Guy Lavallée, FCPA, FCA
Marie-Pier Lavergne, CPA auditrice, CA
Michel Lavigne, CPA auditeur, CA
Simon Lavigne, CPA auditeur, CA
Linda Lavigueur, CPA auditrice, CGA
Louis-Olivier Lavoie, CPA, CA
Lucie Lavoie, CPA auditrice, CA
Emilie Lazure Daoust, CPA, CGA
André Leblanc, CPA auditeur, CA
Stéphane Leblanc, CPA, CA
Stéphanie Leblanc, CPA, CMA
Claude Le Borgne, CPA, CA
Pascal Leclerc, CPA, CMA
Robert Leclerc, FCPA auditeur, FCA
Nathalie Leduc, CPA auditrice, CGA
Robert Lefrançois, FCPA auditeur, FCA
France Légaré, CPA auditrice, CA
Marc Legendre, FCPA auditeur, FCA
Luc Léger, FCPA auditeur, FCGA
Marie-Pierre Lelièvre, CPA auditrice, CA
France Lemieux, CPA auditrice, CA
Pierre Lemire, CPA auditeur, CA
Jo-Ann Lempert, FCPA auditrice, FCA
André Lepage, FCPA, FCA
Réjeanne Lepage, CPA, CGA
Sylvain M. Lépine, CPA, CGA
Jocelyn Leroux, CPA auditeur, CA
Pascal Leroux, CPA, CMA
Nicolas Lesage, CPA auditeur, CA
Bernard Lessard, CPA, CMA
France Lessard, CPA auditrice, CA
Annie Létourneau, CPA auditrice, CA
Louise Levesque, CPA auditrice, CA
Tania Lewis, CPA, CGA
Laurent Liagre, CPA auditeur, CA

Sylvain Loisel, CPA auditeur, CA
Claude Loranger, CPA auditeur, CA
Monique Main, CPA, CA
Suzanne Major, CPA auditrice, CA
Gilles Malette, CPA auditeur, CA
Valérie Maltais, CPA auditrice, CA
Guy Marchessault, CPA auditeur, CA
Gaétan Marcotte, CPA, CA
Jacinthe Marcotte, CPA auditrice, CA
Daniel Martel, CPA auditeur, CA
Mélanie Martel, CPA auditrice, CA
Pierre Martin, CPA, CA
Marie-Pier Martin-Nantel, CPA auditrice, CA
Serge Massé, CPA, CGA
Stéphanie Massé, CPA auditrice, CA
Michel Massicotte, CPA auditeur, CGA
Dominic Mathieu, CPA, CA
Edith Mathieu, CPA, CMA
Michel Mathieu, CPA auditeur, CA
Antoine Mazerolle, CPA auditeur, CA
Sylvie Meloche, CPA, CA
Lucie Ménard, CPA, CA
Lyne Ménard, CPA, CGA
Jonathan Mercho Aziz, CPA, CA
Audrey Mercier, CPA auditrice, CA
Suzanne Mercier, CPA, CA
François Méthot, CPA, CA
Iqbal Mian, CPA, CGA
Patricia Michaud, CPA auditrice, CA
Sylvain Michaud, CPA, CA
Hélène Michel, CPA auditrice, CA
André Mignault, CPA auditeur, CA
Pier-Olivier Migneault, CPA auditeur, CA
Jérôme Minier, CPA auditeur, CA
Joël Minville, CPA auditeur, CA
André Miville, FCPA auditeur, FCA
Valérie Mondor, CPA auditrice, CA
Charles Montminy, CPA, CMA
Mélanie Morel, CPA auditrice, CA
Nicholas Morin, CPA, CGA
Kristian Morin Ricard, CPA auditeur, CA

Danielle Morissette, CPA, CGA
Jean Morissette, CPA auditeur, CA
Nicolas Morissette, CPA, CGA
Richard Morrisseau, FCPA, FCMA
Richard Morrison, CPA, CA
Caroline Nadeau, CPA auditrice, CA
Jean-Pierre Nadeau, CPA, CA
Lucie Nadeau, CPA, CA
Pierre-Luc Nadeau, CPA, CMA
Catherine Newman, CPA auditrice, CA
Jean-Luc Ostiguy, CPA auditeur, CA
Julie Ostiguy, CPA, CMA
Stéphanie Otis, CPA auditrice, CA
Bruno Ouellet, CPA, CMA
Chantal Ouellet, CPA auditrice, CA
Caroline Painchaud, CPA, CMA
Sylvie Panneton, CPA auditrice, CA
Robert Papineau, CPA auditeur, CA
Marie-Claude Paquet, CPA, CA
Alain Paquin, FCPA auditeur, FCA
Cynthia Paquin, CPA auditrice, CA
Evelyn Paquin, FCPA, FCA
Jean Paradis, CPA, CMA
Mélanie Paré, CPA auditrice, CMA
Nathalie Paré, CPA, CA
Guy Parent, CPA, CGA
Marc Parent, CPA, CMA
Jocelyn Patenaude, FCPA auditeur, FCA
Diane Paul, CPA auditrice, CA
Claude Paul-Hus, FCPA, FCMA
Marc Peliel, CPA, CMA
Michel Pelletier, CPA, CGA
Tommy Pelletier, CPA, CGA
Anne-Catherine Perreault, CPA auditrice, CGA
Pierre Perreault-Bélanger, CPA, CMA
Danièle Pérusse, FCPA, FCGA
Laurent Petit, FCPA, FCA
André Phan, CPA, CGA
Yann Philibert, CPA, CA
Renée Pichard, CPA auditrice, CA
Marc André Pilotte, CPA auditeur, CGA

Éric Poirier, CPA auditeur, CA
Jocelyne Poirier, CPA auditrice, CA
Caroline Pombert, CPA auditrice, CA
Pierre Potvin, CPA, CGA
Éric Preville, CPA, CMA
Alexandra Proulx, CPA, CMA
Jean-Pierre Raby, CPA auditeur, CA
Lyse Ricard, FCPA, FCA
Lyne Rioux, CPA auditrice, CA
Michel Rioux, CPA auditeur, CA
Diane Robert, CPA auditrice, CA
Diane Robillard, CPA, CGA
Stephan Robitaille, FCPA, FCGA
Nadine Rochon, CPA auditrice, CA
Martin Rodrigue, CPA, CA
Pascal Rodrigue, CPA, CMA
Bernard Rousseau, CPA, CMA
Christine Roy, CPA auditrice, CA
Louis Roy, CPA auditeur, CA
Louise Roy, CPA auditrice, CA
Maxime Sabourin, CPA, CGA
Lekbir Safouani, CPA auditeur, CGA
Alexandre Salvas, CPA, CGA
Josianne Sarrazin, CPA auditrice, CA
Amin Sassi, CPA auditeur, CGA
Étienne Savard, CPA, CMA
Michel Sayumwe, CPA, CGA
Julia Scott, CPA, CA
Francis Séguin, CPA auditeur, CA
Daniela Severin, CPA, CA
Pierre Shedleur, FCPA, FCA
Xavier St-Martin Raiche, CPA, CGA
Guillaume St-Roch, CPA auditeur, CA
Marc St-Roch, CPA, CA
Johannie Sylvain, CPA, CGA
Hugues Talbot, CPA, CMA
Kim Tardif, CPA auditrice, CA
Marie-Claude Tardif, CPA auditrice, CA
Rita Tello, CPA, CGA
Carl Tetu, CPA, CA
Christian Thauvette, CPA, CMA

Michel Théroutx, FCPA, FCA
Nathalie Thibert, CPA auditrice, CA
Guillaume Thivierge, CPA auditeur, CA
Jean-François Thuot, CPA, CGA
François Toulouse, CPA auditeur, CGA
Sylvie Toupin, CPA, CA
Michel Trahan, CPA, CGA
Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI
Annie Tremblay, CPA, CGA
Denis Tremblay, CPA auditeur, CA
Isabelle Tremblay, CPA auditrice, CA
Marie-Soleil Tremblay, FCPA auditrice, FCA
Martin Tremblay, CPA, CGA
Nicholas Tremblay, CPA, CGA
Stéphanie Tremblay, CPA auditrice, CA
Jean-François Trépanier, CPA auditeur, CA
Jean-Yves Trottier, CPA auditeur, CA
Linda Trudeau, CPA auditrice, CA
Johanne Turbide, CPA auditrice, CA
Steve Turner, CPA, CMA
Martine Vachon Raymond, CPA auditrice, CA
Benoit Vallée, CPA, CGA
Pierre Vallerand, CPA auditeur, CA
Josée Van Wymersch, CPA auditrice, CA
Jonathan Vandal, CPA, CA
Sébastien Vandal, CPA auditeur, CA
Isabelle Veilleux, CPA auditrice, CMA
Paul-André Veilleux, CPA, CMA
Pierre-Olivier Verdon, CPA, CA
Jean-François Vernier, CPA, CMA
Edward Victor, FCPA auditeur, FCA
Marie-Josée Viens, CPA auditrice, CGA
Rénald Vigneault, FCPA, FCGA
Jean Villeneuve, CPA auditeur, CA
Nancy Villeneuve, CPA auditrice, CA
Nancy Wolfe, CPA auditrice, CA



COMITÉ EXÉCUTIF

De gauche à droite:

Benoît Lavigne, CPA auditeur, CA,
administrateur élu

Diane Delisle, administratrice nommée
par l'Office des professions

Alain Dugal, FCPA auditeur, FCA,
président du Conseil

Nathalie Houle, FCPA, FCMA,
deuxième vice-présidente

André Dugal, FCPA auditeur, FCA,
premier vice-président

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Alain Dugal, FCPA auditeur, FCA (2014-06-20)
Président du Conseil élu par les membres
du Conseil d'administration

André Dugal, FCPA auditeur, FCA (2012-05-16)
Premier vice-président

Nathalie Houle, FCPA, FCMA (2012-05-16)
Deuxième vice-présidente

Benoît Lavigne, CPA auditeur, CA (2014-06-20)
Administrateur élu

Nelly Rodrigue, avocate (2012-05-16)
Administratrice nommée par l'Office
des professions

Marc Bélanger, FCPA, FCMA (2012-05-16)

Michel Bergeron, CPA auditeur, CA (2014-06-20)

Josée De La Durantaye, FCPA, FCMA (2014-06-20)

Diane Delisle, M. Sc., ASC (2014-05-15)
Administratrice nommée par l'Office
des professions

Yves Hébert (2015-06-19)
Administrateur nommé par l'Office
des professions

Andrée Lavigne, CPA auditrice, CA (2015-06-19)

Vicky Lizotte, CPA auditrice, CA (2015-06-19)

Josée Neron, CPA, CMA (2014-06-20)

Stephan Robitaille, FCPA, FCGA (2012-05-16)

Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI
(2012-05-16)

Germain Trottier, Ph.D., t. s. (2014-05-15)
Administrateur nommé par l'Office
des professions

SÉANCES

Au cours de l'exercice, les membres du comité exécutif ont tenu huit séances statutaires et quatre séances extraordinaires. Les membres du Conseil d'administration ont tenu cinq séances statutaires et trois séances extraordinaires.

L'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec s'est tenue le 19 juin 2015. La prochaine assemblée générale annuelle, au cours de laquelle sera déposé le présent rapport, doit avoir lieu le 17 juin 2016.

RÉSOLUTIONS

Les principales résolutions adoptées par le Conseil d'administration concernaient :

- > l'élection des membres du comité exécutif (par vote secret) aux postes de vice-président, d'administrateur élu et d'administrateur nommé (membre issu des administrateurs nommés par l'Office des professions);
- > l'élection d'un membre du Conseil par cooptation;
- > l'approbation des états financiers de l'Ordre pour la période terminée le 31 mars 2015;
- > l'approbation des classes de membres aux fins de la cotisation, dont les deux classes de membres à la retraite;
- > l'approbation des orientations stratégiques 2015-2017 et du plan d'action 2015-2016;
- > l'approbation du budget 2016-2017;
- > la révision du Code d'éthique à l'intention des membres du Conseil d'administration, des comités statutaires, des comités non statutaires et du personnel de l'Ordre;
- > la révision de la description des attentes à l'égard des membres du Conseil d'administration et du comité exécutif;
- > la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice 2015-2016;
- > la nomination de membres et de certains présidents du conseil de discipline, du comité de révision, du conseil d'arbitrage et du comité du Fonds d'indemnisation;
- > la nomination des membres et de certains présidents des comités non statutaires de l'Ordre;
- > la nomination de membres du comité d'inspection professionnelle et d'inspecteurs-enquêteurs ou d'experts en vue d'assister le comité;

- > la nomination des scrutateurs pour les élections 2016;
- > la recommandation, soumise à l'approbation des membres lors de l'Assemblée générale annuelle du 19 juin 2015, d'augmenter la cotisation des membres réguliers et des membres professeurs ou chargés d'enseignement;
- > la délégation de certains pouvoirs du Conseil à d'autres comités formés par ce dernier;
- > la nomination de la nouvelle syndic de l'Ordre et la prolongation du mandat de l'actuelle syndic;
- > la nomination de la nouvelle présidente et chef de la direction, Geneviève Mottard, CPA, CA;
- > le maintien à leur niveau actuel des primes du régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle pour 2016-2017;
- > l'adoption du rapport du groupe de travail canadien sur la comptabilité publique;
- > la nomination d'un membre au Jury d'examen de l'examen final commun (EFC);
- > l'adoption du mandat révisé du comité d'audit;
- > l'adoption des modifications au programme de 2^e cycle de HEC Montréal;
- > l'adoption de modifications au Code de déontologie des CPA aux fins de consultation des membres.

Les principales résolutions adoptées par le comité exécutif concernaient :

- > l'autorisation de porter plainte pour pratique illégale de la comptabilité publique et pour usurpation du titre de comptable professionnel agréé;
- > l'approbation de divers frais conformément à l'article 86.0.1 (8^e) du Code des professions;
- > l'imposition de mesures conformément aux articles 45 et 55.1 du Code des professions;
- > l'imposition de mesures ou de conditions préalables à la réinscription de certains membres au tableau de l'Ordre;
- > l'approbation de l'Examen final commun (EFC);
- > l'approbation des modalités administratives relatives aux conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre;
- > l'imposition de stages de perfectionnement, la suspension du permis de comptabilité publique et l'imposition d'autres mesures à la suite de recommandations du comité d'inspection professionnelle;
- > l'accréditation des maîtres de stage et de milieux de stage et des périodes de stage;
- > la nomination de syndics *ad hoc*;
- > le rejet de réclamations au Fonds d'indemnisation;
- > la délivrance de permis de CPA, permis temporaires et permis de comptabilité publique;
- > la révision des décisions du comité de la comptabilité publique imposant des conditions à la délivrance du permis de comptabilité publique;
- > la radiation de membres n'ayant pas acquitté la cotisation annuelle le 1^{er} avril 2015 ou en cours d'année;
- > la radiation de membres n'ayant pas souscrit à la garantie de responsabilité professionnelle;
- > la non-inscription de membres n'ayant pas acquitté les frais liés à leur inscription ou les sommes afférentes à une activité liée au contrôle de l'exercice de la profession;
- > la non-inscription de membres n'ayant pas rempli leur déclaration annuelle obligatoire;
- > la non-inscription de membres n'ayant pas acquitté les frais de retard de 55 \$ liés à la déclaration des activités de formation continue obligatoire pour la période de référence 2012-2015;
- > la non-inscription de membres à vie introuvables;
- > la radiation de membres n'ayant pas satisfait aux exigences réglementaires en matière de formation continue obligatoire.

TABLEAU DE L'ORDRE



TABLEAU DE L'ORDRE

Au cours de l'exercice, 1 910¹ candidats à l'exercice de la profession ont été admis à titre de membres de l'Ordre après avoir rempli l'ensemble des conditions donnant accès au permis de comptable professionnel agréé. Le nombre de membres inscrits au tableau de l'Ordre au 31 mars 2016 se chiffre à 37 963. De ce total, 2 645 membres font partie de la classe des membres retraités aux fins de la cotisation.

De plus, l'Ordre a délivré 754 permis de comptabilité publique, dont 2 en vertu de l'article 23 du Règlement sur le permis de comptabilité publique de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Le nombre de membres titulaires d'un permis de comptabilité publique au 31 mars 2016 se chiffre à 10 119. De ce total, 426 membres détiennent un permis de comptabilité publique délivré en vertu de l'article 65 de la Loi sur les comptables professionnels agréés.

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ				
	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du 1 ^{er} alinéa de l'article 184 du Code des professions	1 720	1 497	0	223
Fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation	460	410	0	50
Fondées sur la réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la Loi sur les comptables professionnels agréés	3	3	0	0
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	19	17	1	1

¹ De ce nombre, sept membres n'étaient plus inscrits au tableau des candidats au moment de leur admission.

DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

	Reçues	Acceptées	Refusées	N'ayant pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
Permis temporaires — Article 37 de la Charte de la langue française	49	43	1	5
Permis temporaires — Article 41 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs — Article 40 de la Charte de la langue française	2	0	2	0
Permis restrictifs temporaires — Article 42.1(1°) du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires — Article 42.1(2°) du Code des professions	0	0	0	0
Permis spéciaux — Article 42.2 du Code des professions	0	0	0	0

PERMIS DE COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ DÉLIVRÉS	2015-2016	2014-2015
	1 927	1 545
Permis réguliers	1 884	1 501
Permis temporaires	34	33
Permis temporaires — délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	9	11
Permis restrictifs	0	0
Autorisations spéciales accordées	0	0
Autorisations spéciales renouvelées	0	0

SUSPENSIONS ET RÉVOCATIONS DE PERMIS

	Suspensions	Révocations
Permis réguliers	0	2
Permis réguliers — délivrance fondée sur la réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la Loi sur les comptables professionnels agréés	0	0
Permis réguliers — délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	0	0
Permis temporaires	0	0
Permis temporaires — délivrance fondée sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession	0	0
Permis restrictifs	0	0
Permis de comptabilité publique	24	3

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DE L'ORDRE	2015-2016	2014-2015
	2 009	1 621
En vertu de l'article 1 du Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec, de l'Ordre des comptables généraux accrédités du Québec et de l'Ordre des comptables en management accrédités du Québec et du Règlement sur les autres conditions et modalités de délivrance des permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	1 907	1 518
Par réinscription	81	76
Fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer la profession dans une autre province ou territoire	17	27
Par réciprocité avec un autre pays, selon l'article 57 de la Loi sur les comptables professionnels agréés	3	0
Inscriptions avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Inscriptions avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Renouvellement d'un permis temporaire	1	0

RETRAITS DU TABLEAU DE L'ORDRE	2015-2016	2014-2015
	863	842
Décès	78	87
Démission	519	569
Radiation – Non-paiement de la cotisation annuelle	37	63
Radiation – Non-respect du Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec	112	49
Radiation – Non-respect du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec	0	6
Radiation provisoire – Décision du comité exécutif	1	0
Radiation – Décision du conseil de discipline	17	17
Non-inscription – Décision du comité exécutif	81	37
Expiration du permis temporaire	17	13
Expiration du permis restrictif	0	0
Ajustement	1	1
Nombre de membres en fin d'exercice	37 963	36 817

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE	2015-2016	2014-2015
Femmes	17 201	16 488
Hommes	20 762	20 329

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LA RÉGION ADMINISTRATIVE

Abitibi-Témiscamingue	396
Bas-Saint-Laurent	451
Capitale-Nationale	3 863
Centre-du-Québec	762
Chaudière-Appalaches	1 319
Côte-Nord	126
Estrie	934
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	95
Hors Québec au Canada	2 996
Lanaudière	863
Laurentides	1 314
Laval	1 781
Mauricie	738
Montréal	4 791
Montréal	15 840
Nord-du-Québec	34
Ontario	906
Saguenay-Lac-Saint-Jean	754

COTISATION ANNUELLE

Membres résidant au Québec	875,00 \$
Membres résidant à l'extérieur du Québec	667,50 \$
Professeurs et chargés de cours	437,50 \$
Membres affiliés résidant au Québec	415,00 \$
Membres affiliés résidant à l'extérieur du Québec	207,50 \$
Membres retraités	125,00 \$
Membres en invalidité permanente ou temporaire	125,00 \$
Membres doctorants	0 \$

NOUVELLES INSCRIPTIONS AU TABLEAU DES CANDIDATS	2015-2016	2014-2015
	1 679	1 760
Par cheminement universitaire – Baccalauréat reconnu	1 379	1 493
Par équivalence de diplôme/formation – Québec	88	73
Par équivalence de diplôme/formation – Hors du Québec	16	20
Par équivalence de diplôme/formation – Hors du Canada	157	72
Par entente de réciprocité	3	9
Par accord de reconnaissance mutuelle – France	2	0
Par voie de réintégration	10	38
Par transfert d'une autre province	3	0
Transfert de statut étudiant à candidat	0	46
Autres	21	9

RETRAITS DU TABLEAU DES CANDIDATS	2015-2016	2014-2015
	2 449	2 022
Expiration du délai prévu pour terminer le cheminement CPA (examens, stage) ou compléter un dossier incomplet	53	73
Transfert dans une autre province	9	46
Démission, décès, non-paiement de la cotisation annuelle ou décision du comité exécutif	248	345
Autres	236	41
Obtention du titre de CPA	1 903²	1 517
> Baccalauréat reconnu	1 493	1 161
> Équivalence de diplôme/formation – Québec	203	174
> Équivalence de diplôme/formation – Hors du Québec	21	19
> Équivalence de diplôme/formation – Hors du Canada	183	157
> Entente de réciprocité (examen CARE)	0	4
> Accord de reconnaissance mutuelle – France	3	2
Candidats inscrits en fin d'exercice	5 201	5 971

² À ce nombre s'ajoutent sept nouveaux membres qui n'étaient plus inscrits au tableau des candidats au moment de leur admission.

ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 mars 2016



RICHTER

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

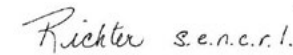
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au 31 mars 2016 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Montréal (Québec)

Le 2 juin 2016, sauf la note 3 qui est datée du 13 juin 2016

T. 514.934.3400

Richter S.E.N.C.R.L.
1981 McGill College
Mt (Qc) H3A 0G6
www.richter.ca

Montréal, Toronto

¹CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A110167



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

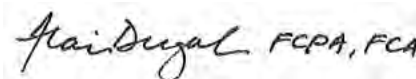
La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité*. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

La direction de l'Ordre est responsable de la conception, de l'implantation et du maintien d'un système de contrôle interne approprié pour assurer la prévention et la détection des fraudes, la fiabilité des données financières et la protection des biens de l'Ordre, ainsi que de l'établissement des états financiers et de la fidélité de l'image donnée par ces derniers.

Le Conseil d'administration de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit. Celui-ci examine les états financiers annuels contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Conseil d'administration. Le comité d'audit rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et l'auditeur indépendant et rend compte de ces entretiens au Conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par un auditeur indépendant, dont les services ont été retenus par le Conseil d'administration sur recommandation du comité d'audit et dont la nomination a été ratifiée par l'Assemblée générale.

Le président du Conseil,

Handwritten signature of Alain Dugal in black ink, followed by the text "FCPA, FCA" in a smaller font.

Alain Dugal, FCPA auditeur, FCA

La présidente et
chef de la direction,

Handwritten signature of Geneviève Mottard in black ink, followed by the text "CPA, CA" in a smaller font.

Geneviève Mottard, CPA, CA

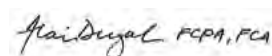
SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS 2016

	2016				2015
	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
ACTIF					
ACTIF À COURT TERME					
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	32 389 100	-	-	32 389 100	33 073 598
Placements (note 7)	1 197 823	225 319	125 221	1 548 363	3 128 450
Créances (note 8)	878 534	-	-	878 534	1 271 333
Frais payés d'avance	485 411	-	-	485 411	384 715
	34 950 868	225 319	125 221	35 301 408	37 858 096
PLACEMENTS (note 7)	13 862 144	2 398 333	1 393 103	17 653 580	17 673 461
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)	3 522 502	-	-	3 522 502	3 785 468
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note 9)	2 429 972	-	-	2 429 972	1 578 545
	54 765 486	2 623 652	1 518 324	58 907 462	60 895 570
PASSIF					
PASSIF À COURT TERME					
Dettes (note 10)	8 970 673	-	4 524	8 975 197	9 186 038
Produits perçus d'avance (note 11)	33 188 780	-	-	33 188 780	32 287 813
Portion à court terme du passif au titre des loyers demeurant exigibles (note 12)	-	-	-	-	1 312 539
	42 159 453	-	4 524	42 163 977	42 786 390
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ	2 280 108	-	-	2 280 108	2 330 237
PASSIF AU TITRE DES LOYERS DEMEURANT EXIGIBLES (note 12)	-	-	-	-	1 779 870
PASSIF AU TITRE DES PRESTATIONS DÉFINIES (note 13)	2 400 400	-	-	2 400 400	2 316 300
RÉSERVES DU FONDS D'ASSURANCE (note 14)	-	-	564 436	564 436	568 826
PRODUITS REPORTÉS (note 15)	-	-	949 364	949 364	1 021 162
	46 839 961	-	1 518 324	48 358 285	50 802 785
SOLDES DE FONDS					
Affectations internes pour :					
Immobilitations	5 952 474	-	-	5 952 474	5 364 013
Regroupements régionaux	438 700	-	-	438 700	505 321
Programme de formation professionnelle	259 135	-	-	259 135	357 628
Développement professionnel	428 940	-	-	428 940	928 940
Assurance responsabilité professionnelle	712 228	-	-	712 228	712 307
Non affecté	134 048	-	-	134 048	(399 467)
Fonds d'indemnisation	-	2 623 652	-	2 623 652	2 624 043
	7 925 525	2 623 652	-	10 549 177	10 092 785
	54 765 486	2 623 652	1 518 324	58 907 462	60 895 570

ENGAGEMENTS (note 16)

Au nom du Conseil d'administration de
l'ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Le président du Conseil,



Alain Dugal, FCPA auditeur, FCA

Le président du comité d'audit,



Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI

RÉSULTATS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	31 mars 2016					31 mars 2015
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PRODUITS						
Cotisations et inscriptions	33 357 300	33 629 864	-	-	33 629 864	32 221 668
Développement professionnel	11 122 200	11 328 402	-	-	11 328 402	11 710 080
Accès à la profession	5 585 500	5 042 281	-	-	5 042 281	8 088 188
Encadrement de la profession	2 569 000	2 660 361	-	-	2 660 361	2 707 503
Affaires publiques, communications et événements	1 877 900	1 789 240	-	-	1 789 240	1 882 192
Surplus provenant de régimes d'assurance	-	-	-	-	-	362 149
Divers	205 000	77 496	-	72 587	150 083	388 152
	54 716 900	54 527 644	-	72 587	54 600 231	57 359 932
CHARGES						
Direction et ressources humaines	3 203 300	2 985 405	-	-	2 985 405	3 039 500
Développement professionnel	9 117 900	8 755 257	-	-	8 755 257	8 691 788
Accès à la profession	6 474 600	6 390 616	-	-	6 390 616	7 363 602
Encadrement de la profession	7 313 400	7 676 254	737	-	7 676 991	7 446 514
Affaires publiques, communications et événements	7 376 700	7 218 777	-	-	7 218 777	7 204 925
Administration et technologies de l'information	8 315 800	8 391 926	-	76 977	8 468 903	9 216 535
Frais de services nationaux	12 963 500	13 023 759	-	-	13 023 759	12 670 845
(Diminution) Augmentation de la réserve du fonds d'assurance (note 14)	-	-	-	(4 390)	(4 390)	20 358
Surplus de régimes d'assurance distribués aux membres assurés	-	-	-	-	-	362 149
(Gain) Perte relié(e) aux anciens baux (note 12)	72 200	(365 932)	-	-	(365 932)	1 194 149
	54 837 400	54 076 062	737	72 587	54 149 386	57 210 365
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS) AVANT LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :	(120 500)	451 582	(737)	-	450 845	149 567
Revenus tirés de placements évalués au coût après amortissement (note 17)	160 000	173 716	-	-	173 716	132 065
Revenus tirés de placements évalués à la juste valeur (note 17)	560 000	1 985	346	-	2 331	1 233 274
	720 000	175 701	346	-	176 047	1 365 339
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (DES CHARGES SUR LES PRODUITS)	599 500	627 283	(391)	-	626 892	1 514 906

* Les produits et les charges du fonds d'administration générale sont présentés de façon détaillée aux annexes A et B.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

31 mars 2016									
	Fonds d'administration générale								
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements *	Affecté au Programme de formation professionnelle **	Affecté au développement professionnel ***	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle ****	Non affecté	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	5 364 013	505 321	357 628	928 940	712 307	(399 467)	2 624 043	-	10 092 785
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 058 037)	(591 921)	(98 493)	-	(79)	2 375 813	(391)	-	626 892
Acquisition d'immobilisations	1 646 498	-	-	-	-	(1 646 498)	-	-	-
Affectations internes (note 18)	-	525 300	-	(500 000)	-	(25 300)	-	-	-
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite (note 13)	-	-	-	-	-	(170 500)	-	-	(170 500)
SOLDE DE CLÔTURE	5 952 474	438 700	259 135	428 940	712 228	134 048	2 623 652	-	10 549 177

* Le solde affecté aux regroupements sert à soutenir les activités des regroupements régionaux.

** Le solde affecté au Programme de formation professionnelle sert à soutenir les étudiants en voie d'obtenir le titre de comptable professionnel agréé.

*** Le solde affecté au développement professionnel sert au développement de produits et services à l'intention des comptables professionnels agréés.

**** Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à compenser l'augmentation des primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

31 mars 2015									
	Fonds d'administration générale								
	Investi en immobilisations	Affecté aux regroupements *	Affecté au Programme de formation professionnelle **	Affecté au développement professionnel ***	Affecté à l'assurance responsabilité professionnelle ****	Non affecté	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE D'OUVERTURE	5 438 580	539 569	380 298	928 940	674 644	(2 189 610)	2 463 002	(77 644)	8 157 779
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits)	(1 098 660)	(576 619)	(22 670)	-	37 663	2 936 507	161 041	77 644	1 514 906
Acquisition d'immobilisations	1 024 093	-	-	-	-	(1 024 093)	-	-	-
Affectations internes (note 18)	-	542 371	-	-	-	(542 371)	-	-	-
Réévaluations et autres éléments au titre des régimes de retraite (note 13)	-	-	-	-	-	420 100	-	-	420 100
SOLDE DE CLÔTURE	5 364 013	505 321	357 628	928 940	712 307	(399 467)	2 624 043	-	10 092 785

* Le solde affecté aux regroupements sert à soutenir les activités des regroupements régionaux.

** Le solde affecté au Programme de formation professionnelle sert à soutenir les étudiants en voie d'obtenir le titre de comptable professionnel agréé.

*** Le solde affecté au développement professionnel sert au développement de produits et services à l'intention des comptables professionnels agréés.

**** Le solde affecté à l'assurance responsabilité professionnelle sert à compenser l'augmentation des primes du régime collectif d'assurance responsabilité professionnelle.

FLUX DE TRÉSORERIE > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	626 892	1 514 906
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement et dépréciation des immobilisations	1 058 037	1 098 660
Revenus de placement réinvestis	(539 035)	(332 148)
Gain sur disposition de placements	-	(299 064)
Perte (gain) non réalisé(e) sur les placements	536 704	(602 062)
Variation de l'avantage incitatif reporté	(50 129)	2 160 417
Loyers et pénalités versés imputés au passif au titre des loyers demeurant exigibles (note 12)	(2 062 692)	(1 475 614)
(Diminution) Augmentation du passif au titre des loyers demeurant exigibles (note 12)	(1 029 717)	1 194 149
Variation du passif au titre des prestations définies	(86 400)	(1 450 500)
Variation de la réserve du fonds d'assurance (note 14)	(4 390)	20 358
Produits reportés constatés au fonds d'assurance nets des revenus de placements (note 15)	(72 387)	(52 212)
	(1 623 117)	1 776 890
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 19)	982 229	11 296 063
	(640 888)	13 072 953
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Produits de cession de placements	1 647 280	20 835 326
Acquisition de placements	(44 981)	(20 511 544)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(201 859)	(61 323)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 444 639)	(962 770)
Produits de placements du fonds d'assurance (note 15)	589	963
	(43 610)	(699 348)
(DIMINUTION) AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(684 498)	12 373 605
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	33 073 598	20 699 993
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	32 389 100	33 073 598

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

L'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (l'Ordre des CPA) est constitué en vertu de la Loi sur les comptables professionnels agréés, sanctionnée par l'Assemblée nationale du Québec le 16 mai 2012. La fonction principale de l'Ordre des CPA est d'assurer la protection du public. Il est régi par le Code des professions et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'Ordre des CPA doit notamment assurer le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres, le maintien du tableau de l'Ordre et la délivrance de permis d'exercice aux candidats réunissant les conditions requises. De plus, il utilise les services de CPA Canada dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables professionnels agréés canadiens : intérêt public et intégrité, leadership et planification stratégique pour la profession, formation et admission, normalisation et communications.

2. BUDGET

Les chiffres présentés dans les états financiers et aux annexes A et B, sous la colonne « Budget », couvrent le fonds d'administration générale; ils sont fournis à titre d'information seulement et ils ne sont pas audités. Ce budget a été approuvé par le Conseil d'administration le 27 février 2015.

3. MODIFICATIONS AUX ÉTATS FINANCIERS

Postérieurement à l'approbation des états financiers le 2 juin 2016, l'Ordre a été informé de l'existence d'un passif qui n'avait pas été comptabilisé au 31 mars 2016.

Ce passif concerne la quote-part des frais nationaux relativement au nouveau programme de formation professionnelle.

En conséquence, les dettes et les charges relatives au programme de formation professionnelle (voir l'annexe B, sous Accès à la profession) ont été augmentées de 655 000 \$.

4. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre des CPA sont préparés conformément aux *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel. Ils comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

a) Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds d'indemnisation est destiné à rembourser à des tiers les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du Code des professions.

Le fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les participants aux régimes d'assurance offerts aux membres de l'Ordre des CPA. Les produits et les charges afférents au fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds. Les revenus de placement y afférents sont comptabilisés à titre de produits reportés dans l'état de la situation financière.

b) Comptabilisation des produits

L'Ordre des CPA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant des activités de formation sont comptabilisés en fonction de l'utilisation du service par le client, selon un taux moyen d'utilisation établi annuellement et basé sur l'historique.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Les produits provenant des amendes sont comptabilisés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur encaissement est raisonnablement certain.

Les cotisations et les produits provenant des inscriptions, les revenus de placement à l'exception de ceux provenant du fonds d'assurance et tous les autres produits sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Dans le fonds d'assurance, un montant est comptabilisé à titre de produit ou de charge pour absorber les frais d'administration et la variation des réserves.

c) Instruments financiers

Méthodes et hypothèses

L'Ordre des CPA évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement ses actifs financiers et passifs financiers selon les méthodes d'évaluation présentées dans le tableau qui suit. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Actifs financiers et passifs financiers	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Créances	Coût après amortissement
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de revenu	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	Juste valeur
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	Juste valeur
Fournisseurs et charges à payer	Coût après amortissement
Réserves du fonds d'assurance	Coût après amortissement

La juste valeur des placements cotés est déterminée selon le cours acheteur des marchés à la date de l'état de la situation financière.

Les réserves du fonds d'assurance sont comptabilisées au coût après amortissement. L'une représente la partie des montants rétrocédés par l'assureur qui doit être conservée par l'Ordre des CPA pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie et l'autre représente les réclamations survenues, mais non rapportées. Le montant des réserves est établi par l'assureur.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Ordre des CPA détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif financier. Si c'est le cas, il réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture, selon le plus élevé des deux montants. Le montant de la réduction de valeur est passé dans les résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre des CPA comptabilise ses coûts de transaction dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût de l'actif ou du passif financier et passés dans les résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

d) Ventilation des charges

Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les frais d'occupation sont attribués, en fonction d'une clé de répartition basée sur la superficie utilisée, aux centres d'autofinancement que sont l'inspection professionnelle et les activités de formation. Le solde non réparti est attribué à l'administration.

e) Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'Ordre des CPA dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. L'Ordre des CPA a choisi de ne pas constater les apports reçus sous forme de services dans les états financiers.

f) Estimations de la direction

La préparation des états financiers selon les *Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif* oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, ainsi que sur les montants des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations se rapportent à la comptabilisation des produits des activités de formation perçus d'avance et des avantages sociaux futurs. Les chiffres réels pourraient différer de ces estimations.

g) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre des CPA consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse et les placements dont les échéances sont de 90 jours et moins à compter de la date d'acquisition.

h) Placements à court terme

Les placements à court terme sont composés de parts d'un fonds commun de marché monétaire.

i) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à compter de leur mise en service, sur leur durée de vie utile selon la méthode et les périodes indiquées ci-dessous :

	Méthode	Périodes
Immobilisations corporelles		
Mobilier et matériel	Linéaire	10 ans
Système téléphonique	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	Linéaire	5 ans

Les frais de développement interne de logiciels sont capitalisés lorsqu'ils répondent à certains critères identifiables justifiant leur inscription à l'actif.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ou incorporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de sa valeur comptable nette sur sa valeur résiduelle est passé en charge dans l'état des résultats. Aucune réduction de valeur ne fait l'objet de reprise par la suite.

j) Avantage incitatif reporté

L'avantage incitatif reporté relatif au bail est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail initial et est porté en diminution de la charge de loyer.

k) Avantages sociaux

Jusqu'au 31 décembre 2006, l'Ordre des CPA offrait à ses salariés un régime de retraite capitalisé contributif à prestations définies ainsi que des régimes de retraite à prestations définies non capitalisés. Le régime capitalisé contributif à prestations définies est maintenu pour les services passés antérieurs au 1^{er} janvier 2007 et se poursuit à titre de régime contributif à cotisations définies pour les services rendus depuis cette date.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

L'obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice est déterminée en fonction du plus récent rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. La date d'évaluation des actifs du régime et de l'obligation au titre des prestations définies coïncide avec la date de clôture de l'exercice de l'Ordre des CPA.

L'Ordre des CPA constate l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime et ajustée de toute provision pour moins-value. Le coût des services rendus au cours de l'exercice et le coût financier du régime pour l'exercice sont constatés dans les résultats.

Les réévaluations et autres éléments correspondent au total des éléments suivants : la différence entre le rendement réel des actifs du régime et le rendement calculé à l'aide du taux d'actualisation, les gains et pertes actuariels et la variation de la provision pour moins-value. Ces éléments sont constatés directement dans l'évolution des soldes de fonds de l'exercice.

(i) Prestations définies pour les services passés

Le rapprochement de la situation de capitalisation des régimes d'avantages sociaux et des montants inscrits dans les états financiers est détaillé à la note 13.

(ii) Cotisations définies

Les cotisations requises des participants au régime à cotisations définies correspondent au niveau de leur cotisation salariale de base, soit 3 %, 4 % ou 5 % de leur salaire, selon le choix fait par chacun. La cotisation requise de l'Ordre au régime à cotisations définies pour le service courant est de 3 % pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 3 %. Pour les participants ayant choisi une cotisation salariale de base de 4 % ou 5 %, la cotisation de l'Ordre varie entre 4 % et 9 % en fonction du nombre de points (âge plus années de service). Des cotisations supplémentaires sont également admises sans toutefois excéder les limites permises par les lois fiscales.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS**GESTION DES RISQUES**

L'Ordre des CPA gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière dans le but d'atténuer la volatilité des flux de trésorerie et des résultats. Il assure un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation des placements, conformément à sa politique.

Le profil de risque des instruments financiers de l'Ordre des CPA n'a pas subi de changement important par rapport à l'exercice précédent.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Les instruments financiers de l'Ordre des CPA et la nature des risques qu'ils peuvent comporter sont les suivants :

Risques				
		Risques de marché		
Crédit	Liquidité	Change	Taux d'intérêt	Risque de prix autre
Évalués au coût après amortissement				
Trésorerie et équivalents de trésorerie			X	
Créances	X			
Fournisseurs et charges à payer		X		
Réserves du fonds d'assurance	X			
Évalués à la juste valeur				
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	X		X	X
Parts d'un fonds commun de revenu	X		X	X
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	X		X	X
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	X			X
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	X	X		X

a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'un groupe de clients présente une caractéristique

économique commune qui fait que des changements d'ordre économique ou autre influent de la même façon sur leur capacité de remplir leurs obligations. L'Ordre des CPA n'est exposé à aucune concentration de crédit puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients et que, par conséquent, il ne court aucun risque significatif à l'égard d'un client unique. L'exposition maximale de l'Ordre des CPA au risque de crédit correspond à la valeur comptable des créances et des placements.

(i) Créances

L'Ordre des CPA doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Les raisons pour lesquelles le compte est en souffrance et le secteur d'activité d'où provient la créance sont des éléments considérés lorsqu'il s'agit de déterminer à quel moment les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision ou s'il y a lieu de sortir de l'état de la situation financière les montants portés au compte de provision en diminution des montants à recevoir. La provision pour créances douteuses est calculée au cas par cas ou en bloc, selon le cas. Les montants recouvrés ultérieurement sur des créances qui avaient été sorties de l'état de la situation financière sont comptabilisés dans la période d'encaissement.

(ii) Placements

Le risque de crédit relatif aux placements détenus est réduit, car l'Ordre des CPA s'est doté d'une politique de placement qui comporte plusieurs restrictions et mesures visant à atténuer ce type de risque, notamment en n'acquérant des titres qu'auprès d'émetteurs ayant des cotes de crédit respectant les niveaux fixés pour les différents types de placements et en diversifiant les investissements par émetteur, par secteur d'activité et par échéance.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. L'Ordre des CPA tient compte notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

L'Ordre des CPA gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant les échéances des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement payés dans un délai n'excédant pas 30 jours. Cependant, en ce qui concerne la réserve pour réclamations survenues mais non rapportées du fonds d'assurance, il n'y a pas d'échéance connue vu la nature du passif.

c) Risque de marché

L'Ordre des CPA est exposé au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché se subdivise en risque de change, risque de taux d'intérêt et risque de prix autre.

(i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent par rapport au dollar canadien en raison des variations du taux de change.

La monnaie de fonctionnement de l'Ordre des CPA est le dollar canadien. L'Ordre des CPA ne conclut pas d'opérations en devises étrangères et n'utilise pas de contrats à terme sur devises.

L'Ordre des CPA investit une partie de son portefeuille dans un fonds commun de placement qui investit dans des titres de capitaux propres étrangers. Le risque de change est limité, car l'investissement est restreint à 5 % du portefeuille de placement à long terme et les titres qui composent le fonds sont libellés dans de nombreuses devises.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

L'Ordre des CPA est exposé directement et indirectement au risque de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie, à ses équivalents de trésorerie et à ses placements. L'Ordre des CPA n'a aucun passif portant intérêt.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Ordre des CPA comprennent des dépôts auprès d'institutions financières portant intérêt au taux du marché.

L'Ordre des CPA gère son exposition au risque de taux d'intérêt associé à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie en minimisant les risques d'investissement du capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. Les fluctuations des taux d'intérêt du marché applicables à la trésorerie n'ont pas d'incidence significative sur les résultats de fonctionnement de l'Ordre des CPA.

Les parts d'un fonds commun de marché monétaire et la trésorerie et équivalents de trésorerie sont peu exposés au risque de taux d'intérêt du fait que les parts du fonds commun sont encaissables en tout temps. Donc, ce risque n'a pas d'incidence significative.

En ce qui a trait aux parts d'un fonds commun de revenu et aux parts d'un fonds commun de placement en obligations, la sensibilité aux fluctuations de taux d'intérêt est réduite par une pondération importante des titres à court et moyen terme. Cette pondération contribue à réduire la sensibilité des portefeuilles aux mouvements des taux d'intérêt et par conséquent, à en diminuer le risque.

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

(iii) Risque de prix autre

Un risque de prix autre est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

L'Ordre des CPA est exposé au risque de prix autre du fait qu'il détient des parts d'un fonds commun de marché monétaire, d'un fonds commun de revenu, d'un fonds commun de placement en obligations et d'un fonds commun de placement en actions canadiennes et mondiales.

La politique de placement de l'Ordre des CPA limite le risque de prix autre puisque les titres à revenu variable ne peuvent compter que pour 10 % du portefeuille tandis que les titres à revenu fixe peuvent représenter 90 % du portefeuille, lequel est rééquilibré chaque trimestre. Le risque et la volatilité des rendements des placements sont atténués du fait de la répartition des placements entre différents pays, secteurs et émetteurs de tailles diverses.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

L'Ordre des CPA gère son portefeuille de placement en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à protéger son capital tout en obtenant un rendement satisfaisant. Le taux de rendement de la trésorerie et des équivalents de trésorerie varie en fonction des taux du marché. Il a été de 0,97 % (1,11 % en 2015) pour l'exercice.

7. PLACEMENTS

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Évalués au coût après amortissement		
Dépôts à terme et certificats de placement garanti	-	97 500
Évalués à la juste valeur		
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	1 548 363	3 030 950
Parts d'un fonds commun de revenu	7 277 673	7 237 054
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	8 526 192	8 467 489
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	580 958	671 435
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	1 268 757	1 297 483
	19 201 943	20 704 411
	19 201 943	20 801 911
À court terme		
Dépôts à terme et certificats de placement garanti	-	97 500
Parts d'un fonds commun de marché monétaire	1 548 363	3 030 950
	1 548 363	3 128 450
À long terme		
Parts d'un fonds commun de revenu	7 277 673	7 237 054
Parts d'un fonds commun de placement en obligations	8 526 192	8 467 489
Parts d'un fonds commun de placement en actions canadiennes	580 958	671 435
Parts d'un fonds commun de placement en actions mondiales	1 268 757	1 297 483
	17 653 580	17 673 461
	19 201 943	20 801 911

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

8. CRÉANCES

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Clients	726 111	1 159 934
Montants à recevoir autres	146 800	111 399
Fondation des CPA du Québec	5 623	-
	878 534	1 271 333

Le solde des créances a été provisionné à hauteur de 65 235\$ (88 937\$ en 2015).

9. IMMOBILISATIONS

	31 mars 2016			31 mars 2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles				
Mobilier et matériel	1 767 373	979 763	787 610	901 413
Système téléphonique	92 481	59 570	32 911	51 407
Matériel informatique	1 657 340	1 434 678	222 662	177 421
Améliorations locatives	2 849 624	370 305	2 479 319	2 655 227
	6 366 818	2 844 316	3 522 502	3 785 468
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	7 587 596	5 157 624	2 429 972	1 578 545
	13 954 414	8 001 940	5 952 474	5 364 013

La charge d'amortissement est présentée comme suit :

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	464 825	450 627
Amortissement des immobilisations incorporelles	593 212	648 033
	1 058 037	1 098 660

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

10. DETTES

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer		
Fournisseurs	3 459 215	2 942 676
Salaires et retenues sur salaires autres que celles à remettre à l'État	2 019 935	2 475 060
Fondation des CPA du Québec	-	2 504
	5 479 150	5 420 240
Sommes à remettre à l'État	2 570 867	2 840 415
Contribution à l'Office des professions du Québec	925 180	925 383
	8 975 197	9 186 038

11. PRODUITS PERÇUS D'AVANCE

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Cotisations et inscriptions	28 936 073	27 574 972
Activités de formation	3 690 592	3 535 634
Programme de formation professionnelle et examens	325 860	1 038 727
Produits commerciaux	204 555	138 480
Autres	31 700	-
	33 188 780	32 287 813

12. PASSIF AU TITRE DES LOYERS DEMEURANT EXIGIBLES

Au 31 mars 2015, deux établissements qui n'étaient plus utilisés et dont les baux étaient toujours en vigueur, demeuraient sous la responsabilité de l'Ordre des CPA. Un passif au titre des loyers demeurant exigibles, évalué initialement à la juste valeur, a donc été constaté afin de tenir compte du fait que l'Ordre des CPA ne retire plus d'avantage économique de ces deux baux.

Le 31 juillet 2015, le bail relié à un des deux établissements a été résilié. Le coût total de la résiliation est composé de la pénalité prévue par la clause de sortie du bail, ainsi que d'une pénalité pour sortie hâtive qui a permis d'économiser 8 mois de loyer. Les loyers exigibles évalués lors de l'exercice précédent comprenaient cette pénalité pour sortie hâtive et ils ont été réajustés dans l'exercice courant pour tenir compte de la finalisation de cette transaction.

Le 31 mars 2016, le bail relié à l'autre établissement a aussi été résilié. Le coût total de la résiliation est composé de la pénalité prévue par la clause de sortie du bail constatée initialement, ainsi que d'une pénalité pour sortie hâtive constatée au cours de l'exercice. Cette entente permet à l'Ordre d'économiser 13 mois de loyer.

Le solde du passif au titre des loyers demeurant exigibles a donc été complètement renversé au 31 mars 2016.

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Passif au titre des loyers demeurant exigibles au début	3 092 409	3 373 874
Loyers et pénalités versés imputés au passif en cours d'année	(2 062 692)	(1 475 614)
	1 029 717	1 898 260
Ajustement du passif au titre des loyers demeurant exigibles	(1 029 717)	1 194 149
Passif au titre des loyers demeurant exigibles à la fin	-	3 092 409

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Les frais reliés aux anciens baux constatés initialement étaient composés des pénalités prévues aux baux et des loyers demeurant exigibles diminués du renversement des avantages incitatifs reportés des anciens baux. Pour l'exercice courant, la résiliation des deux baux a entraîné un gain provenant de l'ajustement du passif au titre des loyers demeurant exigibles diminué des pénalités pour sortie hâtive et ajustements.

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Ajustement du passif au titre des loyers demeurant exigibles	(1 029 717)	1 194 149
Pénalités pour sortie hâtive et autres ajustements	663 785	-
(Gain) Perte relié(e) aux anciens baux	(365 932)	1 194 149

13. AVANTAGES SOCIAUX

a) Régimes à prestations définies

L'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation a été réalisée au 31 décembre 2014. L'obligation au titre des prestations définies au 31 mars 2016 a été obtenue par extrapolation entre le 31 décembre 2014 et le 31 mars 2016. La prochaine évaluation actuarielle est prévue en date du 31 décembre 2015.

Les informations relatives aux régimes à prestations définies pris collectivement se présentent comme suit :

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Charge de retraite de l'exercice	97 300	154 200	128 600	142 900
Réévaluations et autres éléments	(170 500)	-	440 900	(20 800)

Rapprochement de la situation de capitalisation des régimes de retraite et des passifs au titre des prestations définies :

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Juste valeur de l'actif du régime	7 829 900	-	7 749 900	-
Obligations au titre des prestations définies	(7 271 500)	(2 400 400)	(7 012 300)	(2 316 300)
Provision pour moins-value	(558 400)	-	(737 600)	-
Passif au titre des prestations définies ajusté	-	(2 400 400)	-	(2 316 300)

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées sont les suivantes :

	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	2016	2016
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,85 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars		
Taux d'actualisation	4,85 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	2015	2015
Obligations au titre des prestations définies au 31 mars		
Taux d'actualisation	4,85 %	4,85 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %
Coûts comptabilisés pour les exercices annuels clos le 31 mars		
Taux d'actualisation	4,20 %	4,20 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	3,50 %

L'actif du régime capitalisé est composé des éléments suivants :

	Régime de retraite capitalisé	Régime de retraite capitalisé
	2016	2015
Actions canadiennes	16 %	17 %
Actions étrangères	21 %	20 %
Obligations	48 %	63 %
Dette hypothécaire commerciale	15 %	-
	100 %	100 %

Le déficit actuariel de solvabilité est évalué à 767 900 \$ selon l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2014. Ce déficit n'est pas constaté dans les états financiers de l'Ordre des CPA; toutefois, l'engagement est présenté à la note 16.

Les autres informations concernant les régimes à prestations définies de l'Ordre des CPA se présentent comme suit :

	31 mars 2016		31 mars 2015	
	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés	Régime de retraite capitalisé	Régimes de retraite non capitalisés
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	267 800	70 100	1 656 600	65 400
Prestations versées	79 000	70 100	57 700	65 400

b) Régime à cotisations définies

Le coût total comptabilisé au titre du régime à cotisations définies de l'Ordre des CPA pour l'exercice est de 824 188 \$ (783 435 \$ en 2015).

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

14. RÉSERVES DU FONDS D'ASSURANCE

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Solde d'ouverture	568 826	548 468
(Diminution) Augmentation de la réserve requise	(4 390)	20 358
Solde de clôture	564 436	568 826

Les réserves du fonds d'assurance se composent de la réserve pour fluctuation des réclamations et de la réserve pour réclamations survenues, mais non rapportées. La réserve pour fluctuation des réclamations est la partie des montants rétrocédés par l'assureur qui doit être conservée par l'Ordre des CPA pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance vie. Le montant de la réserve provient de surplus passés du régime d'assurance vie et est limité à un niveau établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre des CPA peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de l'exercice déficitaire. Au 31 mars 2016, le solde de la réserve pour fluctuations des réclamations est nul (nul en 2015) alors que le solde de la réserve pour réclamations survenues, mais non rapportées s'élève à 564 436 \$ (568 826 \$ en 2015).

15. PRODUITS REPORTÉS (FONDS D'ASSURANCE)

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Solde d'ouverture	1 021 162	1 072 411
Frais d'administration	(76 977)	(55 741)
Variation de la réserve	4 390	(20 358)
Revenus de placements	789	24 850
Solde de clôture	949 364	1 021 162

Un montant de 72 587 \$ (76 099 \$ en 2015) a été constaté à titre de produits de l'exercice afin d'absorber les frais d'administration et la variation de la réserve.

Les revenus de placements sont composés de revenus d'intérêts de 589 \$ (963 \$ en 2015), de gains nets de 46 282 \$ (pertes nettes de 26 392 \$ en 2015) et de pertes non réalisées de 46 082 \$ (gains non réalisés de 50 279 \$ en 2015).

16. ENGAGEMENTS

L'Ordre des CPA s'est engagé, en date du 28 août 2013, à louer des locaux pour une période de 16 ans. Le montant total à verser d'ici l'échéance, y compris les taxes et les frais d'exploitation, est de 31 918 429 \$. Le solde de l'avantage incitatif reporté relatif au bail est de 2 280 108 \$ (2 330 237 \$ en 2015).

L'Ordre des CPA a conclu quatre contrats de location de matériel bureautique, échéant respectivement en juillet 2016, mars 2018, juin 2018 et mars 2020, qui prévoient des engagements de 86 777 \$ (152 796 \$ en 2015).

L'Ordre des CPA s'est engagé à rembourser, sur une période de 10 ans, le déficit de solvabilité accumulé du régime de retraite à prestations définies évalué à 767 900 \$ selon le calcul actuariel au 31 décembre 2014.

Les paiements exigibles pour les prochains exercices se présentent comme suit :

	Locaux	Matériel bureautique	Régime de retraite	Total des engagements
	\$	\$	\$	\$
31 mars 2017	2 167 152	42 064	267 000	2 476 216
31 mars 2018	2 167 152	35 552	267 000	2 469 704
31 mars 2019	2 167 152	6 006	233 900	2 407 058
31 mars 2020	2 167 152	3 155	-	2 170 307
31 mars 2021	2 167 152	-	-	2 167 152
Exercices suivants	21 082 669	-	-	21 082 669
	31 918 429	86 777	767 900	32 773 106

NOTES COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

17. REVENUS DE PLACEMENTS

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Revenus tirés de placements évalués au coût après amortissement	173 716	132 065
Revenus tirés de placements évalués à la juste valeur		
Intérêts	-	39 023
Revenus de placements	539 035	293 125
Gain sur disposition de placements	-	299 064
Variation de la juste valeur des placements	(536 704)	602 062
	2 331	1 233 274

18. VIREMENTS INTERFONDS

Au cours de la période, le Conseil d'administration de l'Ordre a résolu de créer une affectation d'origine interne d'une somme de 525 300 \$ (542 371 \$ en 2015) pour financer une partie des dépenses des regroupements régionaux. Il a aussi résolu de transférer un montant de 500 000 \$ des fonds affectés au développement professionnel vers les fonds non affectés du fonds d'administration générale afin de répondre aux besoins actuels de l'organisation.

19. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Créances	392 799	481 721
Frais payés d'avance	(100 696)	4 174 752
Dettes	(210 841)	347 032
Produits perçus d'avance	900 967	6 292 558
	982 229	11 296 063

20. OPÉRATIONS AVEC LA FONDATION DES CPA DU QUÉBEC

La Fondation des comptables professionnels agréés du Québec (Fondation des CPA du Québec) a été constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectifs d'encourager la poursuite des études et de promouvoir l'excellence dans les domaines d'expertise des CPA et autres domaines en offrant des bourses ou des subventions à des étudiants de tous les niveaux scolaires ainsi qu'à des professeurs. Des charges directes incluses dans le poste Direction et ressources humaines, totalisant 197 386 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2016 (154 685 \$ en 2015), ont été encourues par l'Ordre des CPA au bénéfice de la Fondation des CPA du Québec. L'Ordre des CPA a également versé des dons totalisant 78 500 \$ (64 028 \$ en 2015) à la Fondation des CPA du Québec. Ces montants ont été comptabilisés dans les états financiers de l'Ordre des CPA. De plus, l'Ordre des CPA fournit gracieusement des locaux et un soutien administratif à la Fondation des CPA du Québec.

21. VENTILATION DES FRAIS D'OCCUPATION

	31 mars 2016	31 mars 2015
	\$	\$
Développement professionnel – Activités de formation	162 066	166 252
Encadrement de la profession – Inspection professionnelle	91 878	94 251
Administration et technologies de l'information	2 121 348	2 335 040
	2 375 292	2 595 543

22. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certains chiffres de l'état des résultats de 2015 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de 2016.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

ANNEXE A

	31 mars 2016		31 mars 2015
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$	\$
PRODUITS			
Cotisations et inscriptions			
Cotisation des membres	30 048 100	30 228 049	28 813 764
Cotisation des candidats à l'exercice de la profession	1 736 700	2 033 840	2 075 128
Inscription des membres	845 500	605 300	537 230
Inscription des candidats à l'exercice de la profession	727 000	762 675	795 546
	33 357 300	33 629 864	32 221 668
Développement professionnel			
Activités de formation	10 709 800	10 909 510	11 286 905
Outils et ressources	412 400	418 892	423 175
	11 122 200	11 328 402	11 710 080
Accès à la profession			
Admission et stage	203 000	194 975	173 000
Programme de formation professionnelle	3 342 200	3 118 278	4 628 720
Examens	1 991 300	1 673 878	3 234 868
Recrutement de la relève	49 000	55 150	51 600
	5 585 500	5 042 281	8 088 188
Encadrement de la profession			
Inspection professionnelle	2 081 000	2 075 677	2 151 578
Inscription des sociétés	32 000	55 713	66 163
Frais administratifs formation continue obligatoire	165 000	53 295	92 080
Permis de comptabilité publique	20 000	46 925	32 394
Assurance responsabilité professionnelle	161 000	225 109	165 952
Amendes	110 000	203 642	199 336
	2 569 000	2 660 361	2 707 503
Affaires publiques, communications et événements			
Événements	402 800	372 979	378 650
Activités régionales	525 100	413 059	495 853
Produits commerciaux	550 000	541 207	573 864
Développement du marché de l'emploi	400 000	461 995	433 825
	1 877 900	1 789 240	1 882 192
Divers			
Frais administratifs - cotisation	200 000	60 677	306 913
Autres	5 000	16 819	5 140
	205 000	77 496	312 053
PRODUITS TOTAUX - FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	54 716 900	54 527 644	56 921 684

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

ANNEXE B

	31 mars 2016		31 mars 2015
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$	\$
CHARGES			
Direction et ressources humaines			
Direction générale	1 514 500	1 363 002	1 342 457
Ressources humaines	670 400	710 423	681 147
Gestion des risques	416 500	406 770	395 675
Développement des affaires	445 600	307 824	465 536
Fondation (note 20)	156 300	197 386	154 685
	3 203 300	2 985 405	3 039 500
Développement professionnel			
Activités de formation :			
Frais directs	8 249 600	7 971 244	7 878 316
Quote-part des frais d'occupation (note 21)	158 400	162 066	166 252
Outils et ressources	181 200	181 087	194 108
Services aux membres	528 700	440 860	453 112
	9 117 900	8 755 257	8 691 788
Accès à la profession			
Accès à la profession	1 803 100	1 518 759	1 694 363
Comité de formation professionnelle	17 500	14 207	20 165
Admission et stage	220 300	204 150	179 044
Programme de formation professionnelle	2 639 100	3 053 066	3 636 040
Examens	1 295 200	1 220 120	1 375 914
Recrutement de la relève	499 400	380 314	458 076
	6 474 600	6 390 616	7 363 602
Encadrement de la profession			
Affaires juridiques	1 191 900	1 192 835	1 362 146
Syndic	2 052 300	2 343 419	2 083 443
Inspection professionnelle :			
Frais directs	2 081 200	2 048 160	2 069 777
Quote-part des frais d'occupation (note 21)	89 800	91 878	94 251
Délivrance de permis	55 600	36 874	40 165
Formation continue obligatoire	257 500	246 490	245 035
Conciliation et arbitrage des comptes	24 100	29 322	28 845
Comité de révision	3 700	6 188	3 612
Conseil de discipline	20 000	23 844	30 996
Exercice illégal de la profession	90 700	111 629	106 576
Assurance responsabilité professionnelle	46 800	42 370	100 651
Législation et réglementation	495 800	605 009	485 703
Pratique professionnelle	904 000	898 236	793 309
	7 313 400	7 676 254	7 444 509

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES > EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

ANNEXE B (suite)

	31 mars 2016		31 mars 2015
	Budget (note 2) (non audité)	Fonds d'administration générale	Fonds d'administration générale
	\$	\$	\$
CHARGES (suite)			
Affaires publiques, communications et événements			
Affaires publiques et communications	2 268 700	2 233 390	2 080 179
Promotion	2 582 300	2 370 529	2 654 349
Événements	1 184 500	1 441 333	1 167 957
Activités régionales	1 183 600	1 076 267	1 168 629
Produits commerciaux	157 600	97 258	133 811
	7 376 700	7 218 777	7 204 925
Administration et technologies de l'information			
Administration	1 021 600	1 076 990	1 100 203
Finances	2 111 600	1 984 275	2 439 168
Technologies de l'information	1 727 400	1 829 001	1 770 906
Quote-part des frais d'occupation (note 21)	2 120 800	2 121 348	2 335 040
Amortissement des immobilisations	926 206	1 058 037	1 098 660
Frais généraux	408 194	322 275	416 817
	8 315 800	8 391 926	9 160 794
FRAIS DE SERVICES NATIONAUX	12 963 500	13 023 759	12 670 845
(GAIN) PERTE RELIÉ(E) AUX ANCIENS BAUX (note 12)	72 200	(365 932)	1 194 149
CHARGES TOTALES – FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	54 837 400	54 076 062	56 770 112

RAPPORTS STATUTAIRES



ARBITRAGE DES COMPTES

Membres du conseil

Jean Bélanger, CPA, CA, CA•EJC, président

Richard Chevalier, CPA, CA

Gilles Gingras, CPA auditeur, CA

Hélène Huot, CPA auditrice, CA

Michel P. Laliberté, FCPA auditeur, FCGA

Raymond Martel, FCPA auditeur, FCA

Pierre Monty, CPA auditeur, CGA

Michael Newton, CPA auditeur, CA

Luc Riccio, CPA auditeur, CGA

Yasmin Rivera, FCPA, FCMA

Antonio Vescio, CPA auditeur, CA

Secrétaire

Véronique Smith

Le mandat du conseil d'arbitrage des comptes est de régler les différends relatifs aux comptes d'honoraires des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec qui n'ont pu être résolus par l'intermédiaire de la procédure de conciliation du syndic ou du syndic adjoint. Le conseil reçoit les demandes, écoute les arguments des parties et rend une décision. Il peut alors maintenir ou diminuer le montant du compte en litige et déterminer le remboursement ou le paiement auquel une partie peut avoir droit.

Entre le 1^{er} avril 2015 et le 31 mars 2016, le conseil a reçu 29 demandes d'arbitrage de comptes d'honoraires, dont une a été reçue hors délai et a été considérée irrecevable et une autre a été retirée. Le conseil a tenu neuf audiences portant sur 13 dossiers.

Le conseil a par ailleurs rendu 23 décisions. De ce nombre, cinq ont eu pour effet de maintenir le compte soumis, quatre ont donné lieu à une réduction du compte soumis à l'arbitrage, une a annulé le compte soumis, une décision portant sur deux comptes s'est traduite par le maintien de ceux-ci, une demande de remboursement d'une partie d'un compte a été rejetée et une requête préliminaire a été accueillie. De plus, le conseil a rendu 10 décisions portant sur un règlement intervenu entre les parties.

Le traitement de 22 dossiers est à venir.

Enfin, le conseil s'est réuni en plénière pour une formation portant sur l'équité procédurale dans le cadre de l'arbitrage de comptes.

Le président du conseil,
Jean Bélanger, CPA, CA, CA•EJC

ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Assurance de la responsabilité professionnelle des comptables professionnels agréés

Le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec a entraîné la création d'un régime collectif obligatoire d'assurance de la responsabilité professionnelle pour tous les membres de l'Ordre le 1^{er} avril 2013.

En vertu du Règlement, le montant de la garantie, au cours d'une période de garantie de 12 mois, est :

- i) d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation présentée contre un comptable professionnel agréé; et
- ii) de 2 000 000 \$ par réclamation lorsqu'un comptable professionnel agréé a au moins un autre comptable professionnel agréé à son emploi ou lorsque deux comptables professionnels agréés ou plus exercent au sein d'une même société et que la réclamation est présentée contre plus d'un comptable professionnel agréé.

RÉPARTITION DES MEMBRES ET MONTANT PRÉVU DE LA COUVERTURE D'ASSURANCE

Moyen de garantie	Nombre de membres		Montant prévu de la garantie	
	2015-2016	2014-2015	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres
Couverture individuelle (membres exemptés en vertu de l'article 3 du Règlement)	2 968	2 904	1 000 000 \$	Aucun plafond
Régime collectif d'assurance de la responsabilité professionnelle	33 771	33 084	1 000 000 \$	Aucun plafond

Assurance de la responsabilité professionnelle des sociétés

Les membres qui exercent leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (SPA) doivent également détenir, pour leur société, une garantie contre la responsabilité professionnelle conforme au Règlement sur l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé en société.

Lorsqu'un comptable professionnel agréé exerce seul à titre d'actionnaire unique d'une société par actions qui n'emploie aucun autre membre CPA, un montant de garantie d'au moins 500 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé. Par ailleurs, un montant de garantie d'au moins 1 000 000 \$ par réclamation et pour l'ensemble des réclamations présentées contre la société au cours d'une période de garantie de 12 mois est exigé pour toutes les autres sociétés.

RÉPARTITION, FORME JURIDIQUE ET COMPOSITION DES SOCIÉTÉS									
Catégorie	Montant de la garantie	Nombre de sociétés				Nombre de membres au sein de sociétés			
		SPA		S.E.N.C.R.L.		SPA		S.E.N.C.R.L.	
		2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015	2015-2016	2014-2015
Actionnaire unique et sans CPA à son emploi	500 000 \$	905	709	s. o.	s. o.	905	709	s. o.	s. o.
Autres sociétés	1 000 000 \$	484	408	134	141	2 034	1 671	4 545	4 406
Total		1 389	1 117	134	141	2 939	2 380	4 545	4 406

AUDIT

Membres du comité

Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI, président

Sandra Santos, CPA auditrice, CGA

Martine Bouillé, CPA, CA

François Collette, CPA, CMA

Nathalie Houle, FCPA, FCMA, membre sans droit de vote, représentante du comité exécutif

Secrétaire

Marie-France Langlois, CPA, CA

Invitées

Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

Sonya Guilbault, CPA auditrice, CA

Le comité d'audit est composé de membres du Conseil d'administration et de membres désignés par ce dernier et indépendants de la direction et du comité exécutif.

Le comité aide le Conseil d'administration à s'acquitter de ses responsabilités en matière de surveillance de l'information financière, de gestion des finances, de contrôle et de gestion des risques, d'audit externe et de procédés appliqués par l'Ordre pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements applicables.

Au cours de l'exercice, le comité s'est réuni à cinq reprises. Les membres du comité se sont également réunis à huis clos avec l'auditeur indépendant, en l'absence des membres de la direction.

Au cours de ces réunions, le comité :

- > a révisé les orientations budgétaires 2016-2017 et 2017-2018, prévoyant notamment une hausse de la cotisation annuelle de 15 \$, et il en a recommandé l'adoption au Conseil, comme il l'a fait après analyse pour le budget détaillé 2016-2017;
- > a procédé à l'examen de la situation financière au cours de l'exercice;

- > a rencontré l'auditeur indépendant afin de revoir le plan d'audit annuel ainsi que les résultats de l'audit et il a passé en revue le rapport de l'auditeur indépendant;
- > a approuvé le plan d'action de la direction de la gestion des risques 2016-2017;
- > a suivi les risques les plus importants de l'Ordre;
- > a veillé à l'application de la politique de sécurité de l'information;
- > a veillé à l'application de la politique de gestion intégrée des risques;
- > a approuvé et suivi les recommandations de divers rapports d'audit;
- > a surveillé l'application du processus mis en place pour s'assurer de la conformité aux lois et règlements;
- > a évalué la politique de placement de l'Ordre et s'est assuré de son respect;
- > a recommandé le renouvellement du mandat annuel de l'auditeur externe.

Enfin, le comité a révisé les états financiers audités de l'Ordre des CPA au 31 mars 2016 et il en a recommandé l'approbation au Conseil.

Le président du comité,

Alain Tremblay, CPA auditeur, CA, CA•TI

BUREAU DU SYNDIC

Syndic

Ginette Lussier-Price, FCPA auditrice, FCA

Syndics adjoints

Michel Beauséjour, FCPA, FCA

André Drainville, CPA, CGA

Gérald Gratton, CPA, CGA

André Loubier, CPA, CA

Claude Maurer, CPA, CA

François Ménard, FCPA auditeur, FCMA

Sylvain Ménard, CPA auditeur, CMA

Au cours de l'exercice, le bureau du syndic a reçu 738 demandes d'enquête, dont 240 provenant du public et 441 du comité d'inspection professionnelle. Ces derniers ont trait principalement à des manquements aux dispositions du Code de déontologie des comptables professionnels agréés et de la Loi sur les comptables professionnels agréés, notamment :

- > à la règle d'indépendance;
- > à la règle relative au plein engagement de la responsabilité professionnelle du membre;
- > à un manquement aux dispositions concernant l'utilisation des titres de CPA et de CPA auditeur et leur association avec ceux de CA, CGA ou CMA;
- > à l'obligation du membre d'informer l'Ordre de tout changement à l'égard de son statut de membre et de ses coordonnées personnelles et professionnelles;
- > aux obligations du membre envers l'ancien auditeur de son client et;
- > aux obligations du membre envers son client lorsqu'il veut cesser d'agir pour lui.

De l'ensemble des dossiers traités, 48 plaintes concernant 49 dossiers ont été portées devant le Conseil de discipline. Ces plaintes concernent des membres en cabinet, des membres en entreprise, un membre retraité et des ex-membres et comportent 349 chefs d'accusation, notamment pour :

- > manquement à l'intégrité et à l'objectivité;
- > manquement à l'honneur et à la dignité de la profession;
- > association à de fausses déclarations, à des signatures de complaisance, à de la fraude ou à des informations inexactes fournies à l'Ordre;
- > non-respect des normes;
- > limitation de la responsabilité professionnelle;
- > manquement à l'obligation de s'assurer du respect du Code par ses associés;
- > manquement à l'indépendance et conflit d'intérêts;
- > entrave au travail du syndic ou à l'Ordre.

Notons que les syndics sont souvent confrontés à diverses demandes ou moyens préliminaires invoqués par les professionnels ou leur procureur, ce qui a pour effet de ralentir le déroulement du processus d'enquête ou d'audition au conseil de discipline.

Les demandes de conciliation de comptes d'honoraires traitées cette année mettent en cause des sommes variant entre 160 \$ et 218 700 \$, et reposent sur le fait que le client n'avait pas reçu d'estimation des honoraires prévisibles ou qu'il n'avait pas été informé de l'augmentation des honoraires en cours de mandat.

En 2015-2016, le bureau du syndic a reçu neuf demandes en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et deux d'entre elles ont fait l'objet d'une demande à la Commission d'accès. Ces demandes s'ajoutent à celle en suspens en 2014-2015 et portent donc à trois le nombre de demandes devant la Commission.

En plus des dossiers recensés dans les tableaux qui suivent, le bureau du syndic a reçu plus de 1 500 appels téléphoniques de nature déontologique, dont 45 % en provenance du public.

Le syndic a donné cinq formations aux membres et trois aux étudiants. De plus, le syndic a participé à quatre présentations devant les représentants d'organismes de réglementation.

Les syndics adjoints ont travaillé de concert avec le syndic de l'Ordre sur l'ensemble des dossiers disciplinaires et des demandes de conciliation de compte d'honoraires.

Le syndic,

Ginette Lussier-Price, FCPA auditrice, FCA

PLAINTES RELATIVES À LA DÉONTOLOGIE DÉPOSÉES CONTRE DES MEMBRES AUPRÈS DU BUREAU DU SYNDIC	2015-2016	2014-2015
Dossiers reportés de l'an dernier	279	401
Nouveaux dossiers (concernant 709 et 702 personnes)	738	741
	1 017	1 142
Dossiers traités au cours de l'exercice	768	863
Dossiers reportés à l'an prochain	249	279
DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2015-2016	2014-2015
Plaintes déposées devant le conseil de discipline	49	64
Conciliations déontologiques	3	4
Interventions	1	8
Avertissements	484	562
Décisions de ne pas porter plainte	196	184
Plaintes retirées par les plaignants, fermées à cause de la non-collaboration du plaignant ou jugées irrecevables par un syndic	24	38
Dossiers transmis au comité d'inspection professionnelle	0	0
Autres	11	3
	768	863
Nombre de personnes dont les dossiers ont été traités	739	820

DÉCISIONS SOUMISES PAR LES PLAIGNANTS AU COMITÉ DE RÉVISION	2015-2016	2014-2015
Dossiers reportés de l'an dernier	2	8
Nouveaux dossiers	20	15
	22	23
Décisions maintenues	12	16
Suggère un complément d'enquête	4	4
Suggère la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i>	2	1
Dossiers en cours	4	2

CONCILIATION DE COMPTES D'HONORAIRES	2015-2016	2014-2015
Dossiers reportés de l'an dernier	8	17
Nouveaux dossiers	70	67
	78	84
Dossiers traités	56	76
Dossiers reportés à l'an prochain	22	8

RÉSULTATS DES DOSSIERS TRAITÉS AU COURS DE L'EXERCICE	2015-2016	2014-2015
Dossiers réglés à l'étape de la conciliation	22	26
Dossiers retirés par le demandeur	5	9
Dossiers reçus hors délai	9	0
Dossiers pour lesquels un rapport a été produit	20	41
	56	76
Dossiers soumis au conseil d'arbitrage des comptes à la suite de la production d'un rapport	11	17

DISCIPLINE

Présidents du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels

Marie-Josée Corriveau, avocate, présidente en chef

Daniel Y. Lord, avocat, président en chef adjoint

Julie Charbonneau, avocate, présidente

Lyne Laverigne, avocate, présidente

Caroline Champagne, avocate, présidente

Lydia Milazzo, avocate, présidente

Chantale Perreault, avocate, présidente

Jean-Guy Légaré, avocat, président

Guy Giguère, avocat, président

Pierre R. Sicotte, avocat, président

Anciens présidents du conseil

Pierre Linteau, avocat, président (jusqu'au 10 juillet 2015)

Delpha Bélanger, avocat, président suppléant (jusqu'au 10 juillet 2015)

Serge Vermette, avocat, président suppléant (jusqu'au 10 juillet 2015)

Membres du conseil

John W. Babiak, FCPA, FCMA

Maryse Beaudin, FCPA, FCMA

Michel Bienvenu, CPA, CA

Benoît Boivin, FCPA, FCA

Éric Bonenfant, FCPA, FCMA

Alain Breault, CPA, CGA

Louise Briand, CPA auditrice, CA

Alain Chassé, CPA auditeur, CA

Dominique Derome, FCPA, FCMA

Robert Desforges, CPA, CA

Sylvie Deslauriers, FCPA auditrice, FCA

Gaetano Di Guglielmo, CPA, CA

Jean-Pierre Dubeau, FCPA, FCA

Paul Dumas, CPA auditeur, CA

Manon Durivage, FCPA auditrice, FCA

Serge Gagné, FCPA auditeur, FCA

Renaud Gilbert, CPA, CA

Gérald Houle, FCPA, FCMA

Richard Jacques, FCPA, FCA

Pierre Jolicœur, CPA auditeur, CA

Bertrand Lachance, CPA auditeur, CA

Michel Ladouceur, CPA auditeur, CGA

André Lafond, CPA auditeur, CA

Pierre Lapointe, FCPA auditeur, FCA

W. Robert Laurier, FCPA auditeur, FCA

Louis LeBrun, FCPA, FCGA

Sylvain Loiselle, CPA auditeur, CA

Gaétan Marceau, CPA auditeur, CA

Michel Roberge, CPA auditeur, CA

Daniel Rocheleau, CPA, CA

Brahm Shiller, CPA auditeur, CA

Réal Sureau, FCPA, FCA

Secrétaire

Véronique Smith

Le conseil de discipline est constitué en vertu de l'article 116 du Code des professions. Il est saisi de toute plainte disciplinaire contre un comptable professionnel agréé ou une personne qui, au moment des actes reprochés, était membre de l'Ordre, relativement à des infractions à la Loi sur les comptables professionnels agréés du Québec, au Code des professions et aux règlements adoptés en vertu de ces lois.

Le conseil de discipline a reçu 51 plaintes au cours de la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, soit 48 émanant du bureau du syndic, deux d'un plaignant privé et une d'un syndic *ad hoc*.

Au cours de cette période, le conseil a tenu 64 audiences pour traiter 67 dossiers. De ces audiences, 36 ont porté sur la plainte et sur la sanction, 14 sur la plainte, 8 sur la sanction et 6 sur des requêtes préliminaires. Le traitement de 15 dossiers a été entrepris et sera poursuivi.

Le conseil a complété l'audience de 52 plaintes en lien avec les manquements suivants :

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE		
Nature des plaintes	Portées par le bureau du syndic ou un syndic <i>ad hoc</i>	Portées par une autre personne
Entrave à une enquête du syndic /défaut de lui répondre	10	-
Défaut de collaborer avec l'Ordre ou toute personne nommée pour assister celui-ci	3	-
Acte dérogatoire à la discipline, à l'honneur ou à la dignité de sa profession	12	-
Documents et déclarations erronés ou fallacieux	26	-
Manque d'indépendance/conflit d'intérêts	32	-
Défaut de s'acquitter de ses obligations avec diligence et tout le soin nécessaire, conformément aux normes professionnelles de comptabilité ainsi qu'aux autres normes et aux données de la science alors en vigueur	63	-
Défaut de remettre des documents au client	5	-
Défaut de s'assurer du respect du Code de déontologie par son associé	8	-
Défaut de révéler une erreur qui apparaît dans un état financier au sujet duquel il exprime une opinion	5	-
Avoir fait cession de ses biens	3	-
Défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité et objectivité	17	-

PLAINTES DONT L'AUDIENCE EST COMPLÉTÉE		
Nature des plaintes	Portées par le bureau du syndic ou un syndic <i>ad hoc</i>	Portées par une autre personne
Exercice de la comptabilité publique sans détenir le permis pour ce faire	21	-
Défaut d'utiliser le titre comptable approprié	2	-
Exclusion de sa responsabilité personnelle lors de l'exécution d'un mandat dans l'exercice de sa profession	4	-
Défaut de faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable	1	-
Défaut d'agir avec dignité et d'éviter toute méthode et attitude susceptible de nuire à la bonne réputation de la profession	1	-
Défaut d'apporter un soin raisonnable aux biens confiés à sa garde par un client	1	-
Acceptation d'un mandat sans tenir compte des particularités de celui-ci	1	-
Défaut de conserver chaque dossier pendant au moins 5 ans à compter de la date à laquelle le mandat a été exécuté	9	-
Défaut de rendre compte à son client	1	-
Défaut d'informer l'Ordre sans délai d'avoir fait cession de ses biens	2	-

DÉCISIONS DU CONSEIL

Rejetant la plainte	1
Acquittant l'intimé	1
Déclarant l'intimé coupable	4
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	42
Imposant une sanction	7
Sur requêtes	5
	60

SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL¹

Réprimande	11
Révocation du permis	4
Radiation temporaire	108
Radiation permanente	16
Limitation permanente du droit d'exercice	1
Amende	51
Publication d'avis	32
Déboursés	49
Recommandation au Conseil d'administration en vue d'exiger qu'un cours de perfectionnement soit complété	1

Les décisions ont été rendues par le conseil de discipline dans les 90 jours de la mise en délibéré, à l'exception de 16 décisions.

APPELS AU TRIBUNAL DES PROFESSIONS

Décisions portées en appel devant le Tribunal des professions	7
Appels dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	6
Décisions rendues par le Tribunal des professions	7

Enfin, le conseil s'est réuni en plénière extraordinaire à l'occasion de la mise en place du Bureau des présidents des conseils de discipline des ordres professionnels.

¹ Ces données représentent les sanctions imposées par le conseil de discipline pour chacun des chefs d'infraction dont un intimé a été déclaré coupable.

EXERCICE ILLÉGAL ET USURPATION DE TITRE

L'Ordre fait enquête sur les cas d'exercice illégal ou d'usurpation de titre portés à sa connaissance et prend les mesures appropriées pour y mettre fin.

Au cours de l'exercice 2015-2016, 187 dossiers relatifs à la pratique illégale de la profession ou d'usurpation de titre ont été ouverts, lesquels se détaillent comme suit : 18 ont fait l'objet de plaintes pénales dont 4 ont donné lieu à une condamnation et aucune n'a été retirée; 76 ont donné lieu à des mises en demeure et 69 se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre; 58 dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve ou absence de recours et 35 dossiers sont sous enquête.

En ce qui concerne les 43 dossiers reportés¹ de l'an dernier, 29 plaintes pénales ont été reçues, 6 dossiers ont été fermés pour insuffisance de preuve et 8 dossiers ont donné lieu à des mises en demeure et se sont réglés à la satisfaction de l'Ordre. Sur les 29 plaintes pénales reçues, 18 ont donné lieu à des condamnations, 1 a été retirée, et 10 demeurent en attente d'un procès.

ENQUÊTES			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Enquêtes complétées	84	76	36

POURSUITES PÉNALES			
	Exercice illégal	Usurpation de titre	Exercice illégal et usurpation de titre
Poursuites pénales intentées	24 ²	10 ²	13 ²

JUGEMENTS RENDUS				
	Jugements rendus	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré coupable	Jugements dans lesquels le défendeur a été déclaré non coupable	Montant total des amendes imposées
Exercice illégal	8	8	0	22 500 \$
Usurpation de titre	7	7	0	15 000 \$
Exercice illégal et usurpation de titre	7	7	0	28 625 \$
TOTAL	22	22	0	66 125 \$

¹ Dossiers sous enquête, en attente de procès ou en attente d'un jugement à la fin de la période.

² Comprenant plusieurs chefs d'accusation.

FONDS D'INDEMNISATION

Membres du comité

Daniel Williams, CPA, CA, président

Micheline Hébert, CPA auditrice, CGA

Marlyne Laflamme, CPA, CMA

Daniel McMahon, FCPA, FCA

Secrétaire

Geneviève Ouimet, avocate

Le Fonds d'indemnisation a pour finalité de rembourser les sommes ou les biens utilisés par un membre à d'autres fins que celles pour lesquelles ils lui avaient été confiés dans l'exercice de sa profession. En vertu de la réglementation, pour chaque réclamation à l'égard d'un membre, l'indemnité maximale payable par le Fonds d'indemnisation s'établit à 80 000 \$ par réclamant et à 300 000 \$ pour l'ensemble des réclamants.

Sommaire des dossiers d'indemnisation

Le comité du Fonds d'indemnisation avait 1 dossier actif au 1^{er} avril 2015. Au cours de l'exercice, il a reçu 4 nouvelles réclamations, pour un total de 5 dossiers actifs à traiter visant 3 anciens membres et 2 membres de l'Ordre.

	NOMBRE	MONTANTS RÉCLAMÉS
Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2015	1	500 000,00 \$
Nouvelles réclamations	4	3 295 992,60 \$
Dossiers fermés (fermés/fermés sans traitement/ désistements)	2	686 194,00 \$
Dossiers actifs au 31 mars 2016	3	3 109 798,60 \$

Indemnités versées et dossiers fermés

	MONTANTS RÉCLAMÉS	INDEMNITÉ RECONNUE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF	INDEMNITÉ PAYÉE	DOSSIERS FERMÉS
Réclamations accueillies	-	-	-	-
Réclamations rejetées ¹	686 194 \$	0 \$	0 \$	2
TOTAL	686 194 \$	-	-	2

¹ Les réclamations rejetées visaient 2 anciens membres de l'Ordre.

Le président du comité,
Daniel Williams, CPA, CA

FORMATION

Membres du comité

Mélanie Leduc, CPA auditrice, CA, présidente, nommée par l'Ordre

Danièle Blanchette, CPA auditrice, CA, nommée par l'Ordre

Antonello Callimaci, CPA auditeur, CA, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

Jean-François Henri, FCPA, FCMA, nommé par le Bureau de coopération interuniversitaire

Marie-Claude Riopel, nommée par le ministre de l'Éducation

Secrétaire

Hélène Racine, FCPA auditrice, FCA

Le comité de la formation des comptables professionnels agréés du Québec s'est réuni à quatre reprises et il a émis plusieurs avis au Conseil d'administration de l'Ordre en lien principalement avec des modifications mineures au programme de formation professionnelle des CPA.

Le comité s'est aussi penché sur les recommandations du groupe de travail sur la comptabilité publique de CPA Canada visant à définir l'encadrement de la comptabilité publique et les exigences en matière d'expérience pratique des CPA. Un avis sur les recommandations a été transmis au conseil d'administration.

Les membres ont eu l'occasion de commenter *l'Entente lors du traitement des demandes de reconnaissance d'une équivalence*. À ce jour, toutes les universités ont pris connaissance de l'entente, 10 l'ont signée et la onzième est en voie de le faire.

Les membres tiennent à souligner les efforts importants investis par les responsables des programmes universitaires accrédités en vue de la préparation des candidats à l'examen final commun qui s'est tenu pour une première fois en septembre 2015 et auquel le succès des candidats a été remarqué.

La présidente du comité,
Mélanie Leduc, CPA auditrice, CA

FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

En vertu du Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec (Règlement), tout membre actif est tenu de consacrer à sa formation continue au moins 120 heures par période de référence de trois ans, dont au moins 25 heures par année, desquelles au plus 15 heures peuvent être consacrées à une activité d'auto apprentissage comme la lecture. Les activités de formation doivent être en lien avec l'exercice des activités professionnelles du comptable professionnel agréé.

De plus, les membres titulaires d'un permis de comptabilité publique sont également assujettis au Règlement sur la formation continue obligatoire des comptables professionnels agréés du Québec titulaires d'un permis de comptabilité publique (Règlement – comptabilité publique). Ces membres sont tenus de consacrer au moins 60 heures par période de référence de trois ans à des activités de formation structurée particulière, dont au moins 15 heures par année de référence. La formation doit porter sur la mission d'audit, la mission d'examen et les autres activités liées à la comptabilité publique. Ces exigences s'inscrivent à l'intérieur des exigences générales du Règlement.

La première période de référence de trois ans s'étendait du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2015. L'année de référence s'est terminée le 31 août 2015. Des 34 817 membres actifs assujettis au Règlement, 9 834 sont aussi assujettis au Règlement – comptabilité publique.

Au cours de l'exercice 2015-2016, 115 membres ont fait l'objet d'une décision du comité exécutif de l'Ordre ordonnant leur radiation du tableau pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement. Parmi les 115 membres, six ont également fait l'objet d'une suspension de leur permis de comptabilité publique pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement – comptabilité publique. Leur sanction demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences des règlements.

De plus, 18 membres titulaires d'un permis de comptabilité publique ont fait l'objet d'une décision du comité exécutif ordonnant la suspension de leur permis de comptabilité publique pour ne pas avoir accumulé les heures de formation continue obligatoire prescrites par le Règlement – comptabilité publique. La suspension du permis de comptabilité publique demeurera en vigueur jusqu'à ce que l'Ordre ait la preuve qu'ils ont satisfait aux exigences du Règlement- comptabilité publique.

Bilan des activités de formation

ACTIVITÉS DE FORMATION STRUCTURÉE	MEMBRES (TOTAL)	HEURES (TOTAL)	MEMBRES ÉGALEMENT ASSUJETTIS AU RÈGLEMENT – COMPTABILITÉ PUBLIQUE	HEURES DANS LES DOMAINES LIÉS À LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
Cours offerts ou organisés par l'Ordre	17 893	333 609	6 725	109 029
Cours offerts ou organisés par d'autres ordres professionnels ou par des organismes similaires	4 315	59 420	1 163	4 582
Cours offerts ou organisés par des établissements d'enseignement ou par d'autres institutions spécialisées bénéficiant de ressources professionnelles, techniques et pédagogiques adéquates	7 647	234 981	1 846	48 624
Cours ou activités de formation structurée en milieu de travail	18 546	408 526	5 538	144 026
Séances de groupes de discussion ou de comités techniques	5 794	78 741	1 343	12 928
Colloques, séminaires ou conférences dont le contenu est principalement technique et éducatif	12 091	159 199	2 241	24 317
Formations à distance	9 484	80 256	2 757	15 223
Rédaction d'articles ou d'ouvrages publiés liés à l'exercice de la profession de comptable professionnel agréé et projets de recherche ou d'études	588	28 904	145	8 833
Total partiel - Activités de formation structurée		1 383 636		367 562
Activités d'auto apprentissage		383 738		0
Total		1 767 374		367 562

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres du comité

Richard Boucher, CPA auditeur, CA, président

Luc Bédard, CPA auditeur, CA

Alain Borduas, CPA auditeur, CGA

Jean Boudreau, CPA auditeur, CA

Christine Brosseau, CPA auditrice, CA

Réjean Champagne, CPA auditeur, CMA

Sylvie Choronzey, CPA auditrice, CGA

Chantal Couture, CPA auditrice, CA

Lino Delarosbil, CPA auditeur, CA

Nathalie Labelle, CPA auditrice, CA

Guylaine Laporte, CPA auditrice, CGA

Robert Larose, CPA auditeur, CA

Josée Leclerc, CPA auditrice, CA

Marc-Stéphane Pennee, CPA auditeur, CA

Secrétaire

Martine Picard, FCPA auditrice, FCA

L'inspection de 742 unités a nécessité environ 906 jours/inspecteur au cours de l'année. Le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes a nécessité environ 52 jours/surveillant.

Les 14 membres du comité ont consacré plus de 42 jours/personne à l'exécution de leur mandat, sans compter le temps nécessaire à la révision des dossiers et à la préparation des réunions. Cette année, le comité était composé de membres provenant des régions de Montréal, Québec, Lanaudière, Laurentides, Mauricie et Chaudière-Appalaches.

Pour s'acquitter de sa tâche, le comité a pu compter sur l'équipe permanente de l'Ordre, ainsi que sur les inspecteurs et surveillants contractuels suivants :

Geneviève Audet, CPA auditrice, CA

Stéphane Beaudoin, CPA auditeur, CMA

David Bédard, CPA auditeur, CA

Nicole Bélanger, CPA auditrice, CGA

Philippe Bérubé, CPA auditeur, CA

Jean-Étienne Blais, CPA auditeur, CA

André Coutu, CPA auditeur, CA

Pierre Désilets, CPA auditeur, CA

Joanne Lalonde, CPA auditrice, CGA

Angélique Malo, CPA auditrice, CA

Sylvain Moisan, CPA auditeur, CA

Pierre O. Oligny, FCPA auditeur, FCA

Monique Papineau, CPA auditrice, CA

Nadine Pelletier, CPA auditrice, CMA

Sylvain Petitclerc, CPA auditeur, CGA

Sylvie Plante, CPA auditrice, CA

Caroline Ratelle, CPA auditrice, CGA

Jacques Rioux, CPA auditeur, CMA

Stéphane Tétreault, CPA auditeur, CA

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ AU COURS DE L'EXERCICE	2015-2016	2014-2015
Unités de pratique inspectées au cours de l'exercice	742	772
En suspens au début de l'exercice	109	105
	851	877
En suspens à la fin de l'exercice	153	109
Unités de pratique ayant fait l'objet d'un rapport d'inspection au comité d'inspection professionnelle	698	768
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE RATIFIÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION		
Unités de pratique qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2	7
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	41	54
Unités de pratique qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres qui se sont vu imposer un cours sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres qui se sont vu imposer un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	2	10
Membres qui se sont vu imposer un stage et un cours de perfectionnement sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	49	63
Membres qui se sont vu imposer un stage avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Membres inspectés	2 225	2 309
Réunions du comité d'inspection professionnelle	7	7
Inspections portant sur la compétence	0	0

Sommaire des cas transmis au syndic

Les 1 182 dérogations potentielles comprises dans les 441 dossiers transmis au syndic par le comité au cours de l'exercice, conformément au 5^e alinéa de l'article 112 du Code des professions, avaient trait aux situations suivantes :

DÉROGATIONS POTENTIELLES AU CODE DE DÉONTOLOGIE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Article 22.1 précisant qu'un membre responsable de l'émission d'un rapport ou d'une opinion aux fins de l'exercice de la comptabilité publique, à l'exception des missions de compilation qui ne sont pas destinées exclusivement à des fins d'administration interne, doit inscrire sur ce rapport ou cette opinion son nom ou son numéro de permis.	190
Article 21 précisant qu'il est interdit à un membre qui exécute, en tout ou en partie, un contrat dans le cadre de l'exercice de sa profession, d'insérer dans un tel contrat une clause excluant directement ou indirectement, en totalité ou en partie, sa responsabilité civile personnelle.	89
Article 204.8 précisant qu'un membre qui exerce en expertise comptable et qui fournit un service autre qu'une mission de certification ou une mission relative à des procédures d'audit spécifiées doit faire mention de toute activité, de tous intérêts ou de toute relation qui, eu égard à la mission, seraient interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme portant atteinte à l'indépendance du membre ou du cabinet au point de sembler constituer une entrave au jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet.	54
Obligations du membre envers son client lorsqu'il veut cesser d'agir pour lui (article 52).	37
Obligations du membre envers son client lorsqu'il veut cesser d'agir pour lui (article 53).	37
Article 204.4.23 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit obtenir l'approbation de la direction pour les écritures de journal qu'il prépare ou modifie.	27
Article 204.1 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit être et demeurer libre de toute influence, de tous intérêts et de toute relation qui, eu égard à la mission, porterait atteinte à son jugement professionnel ou à l'objectivité du membre, du cabinet ou d'un membre du cabinet ou pourraient être interprétés, aux yeux d'un observateur raisonnable, comme ayant cet effet.	22
Article 48 précisant qu'un membre est tenu au secret professionnel et qu'il ne peut divulguer les renseignements confidentiels qui lui ont été révélés en raison de sa profession, à moins qu'il n'y soit autorisé par celui qui lui a fait les confidences ou par une disposition expresse de la loi.	16
Article 204.2 précisant qu'un membre qui réalise ou participe à une mission de certification doit identifier les menaces pour l'indépendance, en apprécier la gravité et, lorsque les menaces ne sont pas manifestement négligeables, déterminer et mettre en place les sauvegardes propres à les ramener à un niveau acceptable.	14
Obligations du membre envers l'ancien auditeur (article 63).	13
Obligations professionnelles et mandat non rempli conformément aux normes professionnelles de comptabilité et de certification en vigueur, ainsi qu'aux autres normes, règles, notes d'orientation du Manuel et aux données en vigueur selon l'état de la science (article 19).	11
Article 34 précisant que le membre ne doit pas signer, préparer, produire ou même associer son nom à des lettres, rapports, déclarations ou états financiers s'il sait ou devrait savoir que ces documents sont erronés ou fallacieux.	5
Article 1 précisant qu'un membre doit respecter les lois et règlements applicables à la profession.	2

DÉROGATIONS POTENTIELLES À LA LOI SUR LES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Article 62 précisant que le membre doit utiliser son titre de CPA, CA, de CPA, CGA ou de CPA, CMA, jusqu'au 16 mai 2022.	211
Article 4 donnant des précisions sur l'exercice de la profession de CPA.	207
Article 7 précisant que le CPA titulaire d'un permis de comptabilité publique qui exerce l'activité professionnelle visée au troisième alinéa de l'article 4, à l'exception de la mission de compilation qui n'est pas destinée exclusivement à des fins d'administration interne, doit utiliser le titre d'«auditeur» ou d'«auditrice». Il doit faire précéder ce titre de celui de «CPA».	157
Article 65 précisant que le membre de l'Ordre qui provient de l'Ordre des CGA ou de l'Ordre des CMA, doit utiliser le titre d'«auditeur» ou d'«auditrice» conformément à l'article 7 ou aux articles 62 ou 63, auquel devra s'ajouter une mention expresse indiquant que l'exercice de la comptabilité publique est limité au secteur d'activité dans lequel il est autorisé à exercer cette activité.	50
Article 13 précisant que nul ne peut utiliser le titre de «CA», de «CGA», de «CMA» ou d'«expert-comptable», ou un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est.	32
Article 12 précisant que nul ne peut exercer l'activité professionnelle visée au troisième alinéa de l'article 4 s'il n'est membre de l'Ordre, ni utiliser de quelque façon le titre d'«auditeur» ou d'«auditrice» ou un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est s'il n'est titulaire d'un permis de comptabilité publique.	4

DÉROGATIONS POTENTIELLES AU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION COMPTABLE PROFESSIONNEL AGRÉÉ EN SOCIÉTÉ

Article 5 donnant des précisions sur l'exercice de la comptabilité publique.	4
--	---

Programme de surveillance générale d'inspection professionnelle de l'exercice de la profession

L'année 2015-2016 complète le premier cycle d'application du Programme de surveillance générale d'inspection professionnelle de l'exercice de la profession des comptables professionnels agréés à la suite de l'unification de la profession comptable au Québec.

De nouveaux questionnaires et outils mis à la disposition des membres ont été présentés aux inspecteurs afin de contribuer aux efforts de l'Ordre visant à accroître la sensibilisation des membres à leurs obligations, notamment en vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis. Un nouveau questionnaire et une liste de contrôle ont également été utilisés pour aider les cabinets à se conformer à ce Règlement.

Des outils ont été élaborés pour valider les nouveaux critères et conditions permettant aux établissements d'offrir des stages préapprouvés en comptabilité publique. Enfin, un questionnaire d'inspection à l'intention des établissements offrant ou voulant offrir des stages préapprouvés en comptabilité publique a été développé afin de les aider à se conformer aux nouvelles exigences d'expérience pratique des CPA.

En collaboration avec les autres provinces, les questionnaires d'inspection professionnelle ont été mis à jour en fonction des modifications apportées aux normes par CPA Canada.

Le groupe de travail mis sur pied pour redéfinir la portée de l'inspection professionnelle des cabinets qui exécutent des mandats de services conseils en gestion a développé quatre questionnaires, dont un portant sur le contrôle qualité. Le groupe poursuit ses travaux et d'autres questionnaires d'auto-évaluation seront élaborés au cours de la prochaine année pour cibler des types de mandat précis.

Le projet de modernisation des systèmes d'information consistant à intégrer les données à toutes les étapes du processus d'inspection s'est poursuivi durant l'année. Ainsi, la mise en service du calendrier d'inspection professionnelle virtuel permet maintenant aux responsables des cabinets de prendre leur rendez-vous en ligne, alors que le suivi des membres en stage et cours de perfectionnement est dorénavant automatisé. Les autres étapes du projet sont en cours de développement et l'implantation est prévue pour le prochain cycle d'inspection.

Au cours de l'année 2015-2016, l'inspection de cabinets en collaboration avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes a été poursuivie et des rencontres ont eu lieu à des fins d'échange d'information.

Le comité prévoit procéder, au cours de l'année 2016-2017, à l'inspection et à la réinspection de 758 unités de pratique, qui devraient nécessiter 1 127 jours/inspecteur. Il prévoit aussi effectuer le suivi des unités de pratique qui n'ont pas satisfait aux normes, ce qui devrait nécessiter environ 58 jours/surveillant.

Dans le cadre du Programme de surveillance générale d'inspection professionnelle, le comité entend notamment se consacrer à l'inspection des membres exerçant la comptabilité publique et offrant les autres services de certification et mandats au sens du *Manuel de CPA Canada*, le management et la comptabilité de management, la fiscalité, la planification financière, la juricomptabilité et l'évaluation d'entreprises, ainsi qu'au suivi de la réglementation en lien avec la protection du public.

Autres activités et réalisations

Tout au long de l'année, des rencontres ont eu lieu avec l'équipe du développement professionnel de l'Ordre afin d'échanger sur les nouveaux cours et outils et les nouvelles normes, ainsi que sur les principales questions provenant des membres et les lacunes relevées lors des inspections professionnelles. Ces rencontres contribuent à créer une synergie entre les équipes, permettant ainsi aux inspecteurs, formateurs et conseillers techniques d'optimiser leurs interventions auprès des membres.

À l'hiver 2016 a eu lieu la réunion du Comité permanent pancanadien effectuant la surveillance des programmes d'inspection professionnelle (PIPSC), qui relève du Comité sur la confiance du public et qui regroupe les inspecteurs permanents et les responsables de l'inspection de chacune des provinces. Lors de cette rencontre, des intervenants de CPA Canada et de l'Ordre, de même que le responsable de l'équipe de gestion des régimes d'assurance responsabilité professionnelle ont participé aux échanges sur les normes à venir, les réclamations d'assurance, les lacunes relevées et les résultats d'inspection. Des représentants du Conseil canadien sur la reddition de comptes ont profité de l'occasion pour présenter leur plan stratégique, comprenant les initiatives en cours avec certaines parties prenantes, leur méthodologie de travail et les constatations découlant de leurs inspections.

Par ailleurs, dans le cadre de l'unification de la profession comptable au Canada, les membres du PIPSC ont continué de soutenir les dernières provinces en processus d'unification en faveur du maintien d'un système d'inspection professionnelle rigoureux et harmonisé à travers le Canada.

Les membres du PIPSC ont également entamé une réflexion sur le rôle de l'inspection professionnelle dans l'amélioration de la qualité des services de fiscalité. Un plan de travail pour ce projet de longue haleine a été élaboré et les travaux débiteront en 2016-2017.

Des rencontres ont eu lieu entre les membres du PIPSC et les membres de certains autres comités de CPA Canada afin d'échanger et de collaborer sur des enjeux communs. Entre autres, les membres du PIPSC et ceux de l'*Interprovincial Practical Experience Committee (IPEC)* se sont réunis à plusieurs reprises au cours de l'année afin d'établir

des modalités de surveillance harmonisées pour les milieux de stage préapprouvés. Par conséquent, des questionnaires et outils seront développés et utilisés en 2016-2017. Au cours de la prochaine année, la collaboration se poursuivra en vue d'élaborer un Guide d'application pratique portant sur les domaines relatifs à la comptabilité publique, plus particulièrement pour élaborer des directives supplémentaires qui permettront d'uniformiser l'interprétation et l'application des exigences par les cabinets, les candidats et les intervenants des ordres provinciaux.

Enfin, les membres du PIPSC et ceux du *Public Practice and Advisory Services Subcommittee (PPASS)*, ainsi que divers collaborateurs de CPA Canada, se sont réunis afin d'échanger sur les activités de normalisation, les dossiers en cours et les enjeux pour la pratique professionnelle.

La compilation pancanadienne des lacunes décelées lors des inspections a été maintenue et les résultats ont été communiqués aux responsables des programmes de formation et de soutien technique offerts aux membres de chaque province.

Afin d'informer les membres des déficiences observées dans le cadre des inspections, des séances de formation ont été offertes et des articles ont été publiés en mai et novembre 2015 dans le Bulletin CPA. De plus, dans le cadre du Colloque de l'Ordre tenu en novembre 2015 pour les CPA en petits et moyens cabinets, les résultats préliminaires d'une étude portant sur les causes des principales lacunes observées ont été présentés. Dans la foulée, une analyse détaillée des causes sera effectuée afin de mieux diriger les interventions de l'Ordre auprès des membres et de favoriser l'implantation de plans d'action plus efficaces dans les cabinets.

Le projet visant à suivre l'évolution de la pratique professionnelle au Québec se poursuit afin de bien évaluer les besoins futurs en termes de services de comptabilité publique dans un monde en profonde transformation, principalement en raison du vieillissement de la population et de la transition vers l'économie numérique.

Le président du comité,
Richard Boucher, CPA auditeur, CA

ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE CONSEIL CANADIEN SUR LA REDDITION DE COMPTES

L'entente de collaboration entre l'Ordre et le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) permet aux parties d'accomplir leur mission respective en échangeant les renseignements nécessaires à l'exercice de leurs activités d'inspection, d'enquête et de surveillance des CPA et des cabinets qui fournissent des services d'audit aux émetteurs assujettis.

Afin de se conformer aux modalités de l'entente, plusieurs rencontres ont eu lieu au cours de l'année afin d'échanger sur les calendriers et les méthodologies d'inspection respectifs, les principales lacunes relevées lors des inspections effectuées de part et d'autre et les outils de travail. De plus, les rapports d'inspection accompagnés des mesures imposées par les parties, s'il y a lieu, ont été déposés de façon ponctuelle dans un environnement extranet sécurisé, permettant ainsi l'hébergement et la gestion efficace des documents partagés.

Par ailleurs, les parties se sont mutuellement informées de leurs principales publications, activités et projets et des discussions ont eu lieu sur les principaux enjeux touchant l'inspection professionnelle. Les membres des équipes du CCRC et de l'Ordre ont été invités à participer aux rencontres annuelles coordonnées par les deux organisations.

Enfin, des rencontres entre le Comité permanent pancanadien effectuant la surveillance des programmes d'inspection professionnelle et le CCRC ont permis aux autorités de ce créneau très spécialisé d'échanger et de traiter au fur et à mesure les problèmes rencontrés dans un esprit d'amélioration continue.

RECONNAISSANCE DES ÉQUIVALENCES

En vertu des règlements sur les normes d'équivalence de diplômes et de formation¹, les personnes qui en font la demande à l'Ordre en vue d'obtenir un permis peuvent faire reconnaître l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement hors du Québec ou d'une formation acquise hors du Québec.

L'Ordre accepte de reconnaître partiellement l'équivalence de diplômes. C'est ce qui explique que toutes les demandes de reconnaissance de diplômes incluses dans la catégorie « refusées » dans le premier tableau ci-contre soient présentées à titre de « demandes acceptées en partie » dans les données relatives à l'équivalence de la formation.

Après avoir obtenu la reconnaissance d'équivalence de son diplôme et de sa formation, le candidat aura à compléter un programme de formation professionnelle, un stage et un examen, tels que prescrits par les règlements.

DEMANDES DE RECONNAISSANCE – ÉQUIVALENCE DE DIPLOMES ²	DIPLOMES DÉLIVRÉS AU CANADA	DIPLOMES DÉLIVRÉS HORS DU CANADA
Reçues	99	252
Acceptées en totalité	8	5
Refusées	84	233
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	7	14

DEMANDES DE RECONNAISSANCE – ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ⁽²⁾	DIPLOMES DÉLIVRÉS AU CANADA	DIPLOMES DÉLIVRÉS HORS DU CANADA
Reçues	91	247
Acceptées en totalité	0	0
Acceptées en partie	84	233
Refusées	0	0
Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	7	14

¹ Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplômes et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables en management accrédités du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et Règlement sur les normes d'équivalence de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre professionnel des comptables généraux accrédités du Québec

Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec

² Les données ont été regroupées pour les sept règlements précités.

Entente France-Québec en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

Malgré l'unification de la profession comptable au Québec, les ententes signées avant mai 2012 sont restées en vigueur, de sorte que les experts-comptables français ont pu continuer à déposer une demande de reconnaissance mutuelle en vertu de l'un ou l'autre des règlements existants et qui devraient être en vigueur jusqu'au 16 mai 2018.

Demandes de reconnaissance mutuelle en vertu des ententes entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles

	RÈGLEMENT SUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC	RÈGLEMENT SUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE DES COMPTABLES GÉNÉRAUX ACCRÉDITÉS DU QUÉBEC
Nouvelles demandes reçues	3	2
Permis de CPA émis	1	2
Candidats en cheminement	16	0

Ententes de reconnaissance mutuelle

Outre les quatre demandes reçues en vertu de l'entente entre le Québec et la France, une l'a été en vertu de l'entente de réciprocité conclue avec Hong Kong. Trois candidats sont actuellement en voie d'obtenir le titre de CPA (cheminement CA) et deux ont obtenu le titre de CPA au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice, l'Ordre a émis trois permis de CPA à des professionnels comptables étrangers en vertu d'ententes de reconnaissance mutuelle avec la France.

Lorsque l'unification de la profession comptable aura été complétée à travers le Canada, les ententes de reconnaissance mutuelle seront revues et renégociées pour l'ensemble des comptables professionnels agréés du Canada.

RÉVISION

Membres du comité

Claude Paul-Hus, FCPA, FCMA, président

Rhéal Jr Brunet, CPA auditeur, CA

Louise Champoux-Paillé, représentante du public

Jacques Côté, FCPA, FCMA

Louise Harvey, CPA auditrice, CGA

Hélène Kay, CPA auditrice, CGA

Louise Lafrenière, représentante du public

Evangeline Lagou, CPA, CMA

Martin Langlois, CPA auditeur, CA

Pierre Lussier, FCPA, FCA

André Miville, FCPA auditeur, FCA

Gilles Nolet, CPA, CGA

Murielle Pépin, représentante du public

Jocelyn Riendeau, CPA auditeur, CA

Danik Salvail, CPA, CGA

Gary Wechsler, FCPA, FCA

Secrétaire

Véronique Smith

Le comité de révision est constitué en vertu de l'article 123.3 du Code des professions. Il a pour mandat de donner un avis à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête à l'égard d'un membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec ou d'une personne qui était membre de l'Ordre à l'époque des actes reprochés, relativement à la décision du syndic de ne pas porter une plainte devant le conseil de discipline. Le comité est constitué de trois personnes, dont au moins un représentant du public nommé parmi les personnes dont le nom figure sur la liste dressée par l'Office des professions.

Au cours de la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, le comité a reçu 23 demandes d'avis, dont 22 ont été présentées dans les délais prescrits par le Code des professions. Une demande a été reçue hors délai et a été considérée irrecevable.

Le comité s'est réuni à 19 occasions afin de traiter 18 dossiers, dont deux ouverts au cours de l'exercice précédent. Six autres dossiers ouverts au cours de la présente période seront traités ultérieurement.

Le comité a rendu 18 avis, dont deux dans des dossiers ouverts au cours de l'exercice précédent. Dans 12 cas, il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline, maintenant ainsi la décision du syndic. Dans quatre cas, il a suggéré au syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte. Dans deux autres cas, il a conclu qu'il y avait lieu de porter plainte et a suggéré la nomination d'un syndic *ad hoc* qui, après enquête le cas échéant, prendra la décision de porter plainte ou non.

Enfin, le comité s'est réuni une fois en plénière pour une présentation portant sur le rôle du comité de révision.

Le président du comité,

Claude Paul-Hus, FCPA, FCMA



COMITÉ DE DIRECTION

De gauche à droite:

**Marie-France Langlois, CPA, CA | Josée Blanchard, CPA, CMA |
Daniel Benard, FCPA auditeur, FCA | Lyne Lortie | Christiane Brizard, avocate |
Geneviève Mottard, CPA, CA | Jean-François Lasnier, FCPA, FCMA |
Martine Picard, FCPA auditrice, FCA | Hélène Racine, FCPA auditrice, FCA |
Ginette Lussier-Price, FCPA auditrice, FCA**

PERSONNEL DE L'ORDRE

Bureau de direction

Présidente et chef de la direction

Geneviève Mottard, CPA, CA

Adjointe à la présidente et chef de la direction

Carole Manseau

Auditeurs internes

Johannes Cammaert, CPA auditeur, CA

Marie-Claude Hamelin, CPA auditrice, CA

Directrice, Gestion des risques

Sonya Guilbault, CPA auditrice, CA

Première vice-présidence

Premier vice-président

Jean-François Lasnier, FCPA, FCMA

Adjoint au premier vice-président

Stéphane Paradis

Adjointe administrative, Fondation

Anne-Marie Marois

Agent administratif, Espace emploi

Maxime Manseau Saulnier

Analyste, Ressources humaines

Anna Guerriero

Conseillère, Développement des affaires

Catherine Desrochers

Conseillère, Ressources humaines

Julie Vézina, CRHA

Directrice, Développement des affaires

Évelyne Blain, CPA, CMA

Directrice, Ressources humaines

Danièle Deschênes, CRIA

Responsable de la Fondation

Marie-Josée Hamel

Accès à la profession

Vice-présidente, Accès à la profession

Hélène Racine, FCPA auditrice, FCA

Adjointe administrative, Accès à la profession

Sophie Pelletier

Adjointes administratives, Admission des candidats

Lucia Gattola

Gilda Iannacci

Nidaphone Keomaniphet

Adjointes administratives, Programmes de formation professionnelle et examens

Sharon-Rose Alexandre

Marion Cassiot

Adjointe administrative, Programmes nationaux

Marise Tanguay

Adjointes administratives, Stages

Marilyn Fiorilli

Carole Pearson

Agent administratif, Comptabilité publique et Securexam

Mathieu Meyer

Agente administrative, Admission des candidats

Claudia Gilbert

Agentes administratives, Examens et soutien aux étudiants

Victoria Fabricant

Miryam Florigny

Renée Lebel (par intérim)

Agente administrative, Stages

Yolaine Deslauriers

Conseillers, Recrutement de la relève

Maxime Clément, CPA auditeur, CA

Laurent Robert, CPA auditeur, CA

Conseillère, Admission des candidats et équivalences

Nancy Rocheleau

Conseillère, Stages

Marie-Eve Bouchard Lagrange, CPA auditrice, CA

Marie-Josée Samson, CPA, CMA (par intérim)

Coordonnatrice, Programmes nationaux

Mylène Bayard

Directeur adjoint, Stages

Marc-André Paquette, CPA auditeur, CA

Directrice adjointe, Pédagogie et examens

Marjolaine Beaudry, CPA auditrice, CA

Marie-Eve Bouchard Lagrange,

CPA auditrice, CA (par intérim)

Directrice adjointe, Programmes nationaux

Wafaa El-Doumani, CPA, CMA

Directrice, Admission des candidats et stages

Marie-Christine Gagné, CPA auditrice, CA

Directrice, Programmes de formation professionnelle

Jasmine Marcoux, CPA auditrice, CA

Administration

Vice-présidente, Administration

Marie-France Langlois, CPA, CA

Adjointe administrative, Administration

Élise Laurent

Hanane Hamnache (par intérim)

Agentes, Administration et cotisation

Carole Pharand

Oxana Zamaruyeva

Agente, Déclaration annuelle et cotisation

Lise Cousineau

Analyste, Conformité

Lucie Charbonneau

Analyste, Information financière

Lorena Alburez

Commis à l'entrepôt et aux services postaux

Sylvie Cuerrier

Joël Tremblay

Conseiller, Gestion financière

Badr Yasri, CPA, CMA

Coordonnateur, Entrepôt et services postaux

Michel Magny

Directrice adjointe, Budget et contrôle

Isabelle Bourdeau, CPA, CMA

Directrice adjointe, Information financière

Sylvia Dansereau, CPA auditrice, CA

Directrice, Finances

Mélanie Charbonneau, CPA auditrice, CA

Directrice, Services de soutien

Loraine Young

Préposée, Service alimentaire

Monique Lalonde

Préposées à l'accueil et à l'information

Rachel Bigras

Lisa Proulx

Marie-Jo St-Pierre

Technicienne en comptabilité

Nah Keita

Technicienne en comptabilité, Comptes clients

Cindy Chan

Technicienne en comptabilité, Comptes fournisseurs

Jacinthe Tétreault

Affaires publiques et communications**Vice-présidente, Affaires publiques et communications**

Lyne Lortie

Adjointe administrative, Affaires publiques et communications

Valérie Gauffre

Adjointe administrative, Événements et partenariats

Marie-Josée Gonthier

Dominique Vanasse (par intérim)

Chargé, Affaires publiques

Jean-Louis Laplante

Chargée, Stratégie Web

Marie-Eve Boivin

Conceptrices graphiques

Sheila Brouillette

Julie Lapalme

Julie Milette

Guylaine Thiboutot

Conseillère, Marché de l'affinité et partenariats

Nathalie Mignault

Conseillère stratégique, Affaires publiques et communications

Ginette Bourbonnais

Coordonnateur, Expérience Web

Francis Tremblay

Coordonnatrices, Communications

Roxanne Plante

Mélanie Verville

Coordonnatrices, Regroupements régionaux

Alexandra Giguère

Marie-Eve Deslauriers

Alexandra Miller-Campeau (par intérim)

Coordonnatrice, Événements

Nancy Alexandre

Directrice adjointe, Identité visuelle

Guylaine Dupuis

Directrice adjointe, Stratégie de marque et communications

Erika Vaugeois

Directrice, Événements, partenariats et regroupements régionaux

Maryse Dumais

Directrice, Marketing et communications

Julie Péloquin, CPA, CA

Planificateur, Événements

José Boucher

Développement professionnel**Vice-président, Développement professionnel**

Daniel Benard, FCPA auditeur, FCA

Adjointe administrative, Certification, comptabilité financière et fiscalité

Catherine Thibault

Adjointe administrative, Développement professionnel

Marilyn Caron

Mélicia Parent (par intérim)

Adjointes administratives, Diffusion des activités en salle et à distance

Isabelle Boisvert

Martine Samoisette

Adjointe administrative, Management et comptabilité de management

Céline Pendant-Kéclard
Sylvie Dendievel (par intérim)

Adjointe administrative, Production et assurance qualité

Martine Primeau

Agentes, Service à la clientèle

Linda Syrkos
Geneviève Trudel

Conseillère, Mise en marché et service à la clientèle du programme de développement professionnel

Kathy Rocheleau

Conseillère, Normes et programme de développement professionnel – Certification et comptabilité financière

Annie Smargiassi, CPA auditrice, CA

Conseillère, Pédagogie et gestion opérationnelle

Marie-Claude Huard
Geneviève Messier (par intérim)

Conseillère, Programme de développement professionnel – Management et comptabilité de management

Annie Beaucage, CPA, CMA

Conseillère, Programme de développement professionnel et normes - Certification et comptabilité financière

Kim Lemire, CPA auditrice, CA

Coordonnatrice, Diffusion des activités en partenariat et mise en marché du programme de développement professionnel

Marie-Claude Cardinal

Coordonnatrices, Diffusion des activités en salle et à distance

Lyne Fréchette
Louise Moreau

Coordonnatrice, Production et assurance qualité des contenus

Évelyne Cossette

Directrice, Pédagogie, logistique et gestion opérationnelle

Maryse Samson

Directrice, Programme de développement professionnel – Certification et comptabilité financière

Guylaine Houde, CPA auditrice, CA

Directrice, Programme de développement professionnel – Fiscalité

Pascale Chèvrefils, CPA auditrice, CA

Directrice, Programme de développement professionnel – Management et comptabilité de management

Alexandra Langelier, CPA auditrice, CA

Réviseuses linguistiques

Monica Hachey
Carol-Ann Jussaume
Vali Thibaudeau

Inspection et pratique professionnelle**Vice-présidente, Inspection et pratique professionnelle**

Martine Picard, FCPA auditrice, FCA

Adjointe administrative, Fonctionnement, inspection professionnelle

Pauline Duguay

Adjointes administratives, Inspection professionnelle

Cynthia Abel
Valérie Bolduc
Josiane Filiatrault

Adjointe administrative, Pratique professionnelle

Marilyne Bourassa

Agente administrative, Formation continue obligatoire

Marie-Josée Mourand

Agentes administratives, Pratique professionnelle

Samuelle Gadoury
Hesser Garcia

Chargée, Formation continue obligatoire

Raluca Gheorghita

Chargée, Pratique professionnelle, exercice de la profession et cessation d'exercice

Alexandra Nadeau, CPA, CGA

Chargée, Pratique professionnelle, stages, cours de perfectionnement et comptabilité en fidéicommis

Caroline St-Jean, CPA, CA

Coordonnatrice, Inspection professionnelle

Danielle Arcudi

Directrices adjointes, Inspection professionnelle

Julie Nault, CPA auditrice, CA
Mireille Quinn, CPA auditrice, CA

Directrice adjointe, Pratique professionnelle

Karine Blais, CPA, CMA

Directrice, Inspection professionnelle

Chantal Le Rossignol, CPA auditrice, CA

Directrice, Pratique professionnelle

Lyne Lépine, CPA auditrice, CA

Inspectrices professionnelles

Carine Chan Weng Ton, CPA auditrice, CA
Diane Dulac, CPA auditrice, CA
Caroline Noël, CPA auditrice, CA

Préposés, Formation continue obligatoire

Monika Morelli
Xavier Lalonde-Turbide

Secrétariat et affaires juridiques**Secrétaire et vice-présidente, Affaires juridiques**

Christiane Brizard, avocate

Adjointe administrative, Affaires juridiques et greffes

Isabelle Ledroit

Adjointe à la secrétaire et vice-présidente aux affaires juridiques

Chantal Laberge

Agentes, Tableau de l'Ordre

Lyne Corno-Beaudry
Lia Villaça

Coordonnatrice, Tableau de l'Ordre et affaires juridiques

Ariane Côté

Directrice adjointe, Législation et réglementation

Chantal Roy, avocate

Directrice, Greffes et contentieux

Geneviève Ouimet, avocate

Directrice, Législation et réglementation

Marie-Claude Simard, avocate

Greffière-audicière, Parajuriste

Jennifer Assogba

Secrétaire, Greffes

Véronique Smith

Technicien juridique, Greffes et contentieux

Michael Picard

Technicienne juridique

Caroline Poisson

Syndic**Syndic**

Ginette Lussier-Price, FCPA auditrice, FCA

Adjointes administratives, Bureau du syndic

Suzanne Drouin
France Létourneau

Secrétaire de direction, responsable de la gestion logistique et administrative

Manon Dumouchel

Systèmes d'information**Vice-présidente, Systèmes d'information**

Josée Blanchard, CPA, CMA

Administrateur principal, Réseau et gestion du soutien technique

Michel Yafalian

Administrateur réseau

George Solonaru

Analyste programmeur, Assurance qualité

Geeta Bokhoree

Analyste programmeur, Développement

Delia Loghin

Analyste programmeur, Gestion des données

Martin Séguin

Conseillère, Gestion des données

Hélène Larouche

Coordonnateur, Soutien technique

Eric Pesant

Développeurs

Grâce Capoc-chichi
Arnaud Druffin
Araceli Gutierrez Mendoza
Reda Mechtri
Martial Nguenang
Fabien Péret

Directeur adjoint, Développement

Gilles Choquette

Directeur, Développement

Youcef Mebarki

Directeur, Gestion des données et projets spéciaux

André Richard

Technicienne en informatique

Raluca Dragan



Publié par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec
5, Place Ville Marie, bureau 800
Montréal (Québec) H3B 2G2
www.cpaquebec.ca

Coordination et rédaction : Ginette Bourbonnais
Conception graphique : Julie Lapalme

